

DOSSIER

**Un pas important vient d'être fait vers la future
Communauté de Communes**

PAGE 10

**Les investissements
de la ville en 2011**

Page 4



**Le point complet sur
les actions contre GDE**

Page 16



**Perte d'autonomie :
qui doit payer ?**

Page 13



**Un éclairage inattendu
sur le nucléaire**

Page 30



**Jacques Saint-Amaux,
réélu Conseiller général**

Page 8





Mme BOURÉ
1^{re} Adjointe au Maire
Politique de la Ville, Vie Associative, Sports, Coopération décentralisée, Restauration.
Permanence :
Lundi 14h30 à 17h.
Sur rendez-vous.



M. BOUTRY
2^e Adjoint au Maire
Cadre de vie, Travaux, Circulation, Commission de sécurité, Elections.
Permanence :
Sur rendez-vous.



Mme BOCK
3^e Adjointe au Maire
Action sociale, Handicap, Insertion, Seniors, Transports.
Permanence :
Mercredi 15 à 17h.
Sur rendez-vous.



M. NEDJAR
4^e Adjoint au Maire
Eaux, Assainissement, Traitement et valorisation des déchets.
Permanence :
Samedi 10h30 à 12h.
Sur rendez-vous.



Mme NORMAND
5^e Adjointe au Maire
Culture, Scolaire, Réussite éducative.
Permanence :
Lundi 9h à 12h.
Sur rendez-vous.



M. BRAMS
6^e Adjoint au Maire
Commerce, Artisanat, Risques industriels, Anciens Combattants.
Permanence :
Lundi 13h30 à 16h.
Sur rendez-vous.



Mme COUTURIER
7^e Adjointe au Maire
Urbanisme, Habitat, Logement, Affaires foncières.
Permanence :
Lundi 10h à 12h
Urbanisme.
14h30 à 17h Logement.
Sur rendez-vous.



M. ROUZIERE
8^e Adjoint au Maire
Petite enfance, Enfance, Parentalité.
Permanence :
Samedi 10h à 12h.
Sur rendez-vous.



Mme BOYER
9^e Adjointe au Maire
Jeunesse.
Permanence :
Mercredi 10h à 12h.
Sur rendez-vous.

Sommaire du n°231

Des investissements pour la ville 4

Aides aux associations 6

Initiative municipale pour le Centre Commercial de la Source 7

Elections cantonales : victoire de Jacques Saint-Amaux 8

Dossier : Communauté de Communes du Vexin 10

Il y va de notre santé 12

Au chevet de la perte d'autonomie 13

Précarité énergétique 14

Le point sur GDE 16

Comment est distribué votre bulletin municipal ? 19

Un éclairage autorisé sur le nucléaire 20

Honteuses et dégradantes décharges sauvages 23

La gymnastique honore la ville 28

Le banquet des anciens est un événement majeur 30

Légère augmentation de l'eau 33

La « News Letter » des associations sportives est dans votre bulletin 36

Agenda des manifestations 42



Relevons le défi de la liberté et de la démocratie

On connaît le paysage politique à l'issue du scrutin des élections cantonales. Mon ami Jacques Saint-Amaux est réélu, avec 76 % des voix à Limay! C'est une bonne nouvelle pour notre ville. Vous le connaissez, il ne va pas ménager ses efforts pour défendre le canton de Limay, territoire rempli de richesses humaines et doté d'atouts économiques à valoriser.

Cependant je tiens à lancer un appel à tous les démocrates. Ces élections confirment une donnée essentielle de la réalité : la persistance et l'aggravation d'une abstention de masse.

L'abstention massive traduit la profondeur du désarroi. Quelques mois après un puissant mouvement social porteur de grandes propositions sociales et politiques, un message d'une grande force vient d'être envoyé qu'il faut absolument entendre.

Lorsque la grande majorité du corps électoral appelée à se prononcer ne va pas voter, cela prend une signification politique au regard de laquelle les pourcen-

tages obtenus par les différents candidats doivent être relativisés. Avec l'ampleur de l'abstention - et la banalisation de l'extrême-droite - se manifeste l'aggravation du fossé qui se creuse entre les attentes populaires et l'offre politique.

Plongé dans une crise économique et sociale sans précédent, notre pays connaît une crise politique majeure grosse de dangers. La poussée du populisme, des thèmes xénophobes de l'extrême-droite, libère l'espace pour le Front National. Limay n'est pas épargnée par ce phénomène. Tous les démocrates et républicains doivent en prendre la mesure!

Des questions majeures sont posées par cette crise. La France, les peuples d'Europe souffrent des choix politiques soumis aux exigences des marchés financiers et des puissants qui en tirent profit. Le chômage, la pauvreté, l'insécurité sociale, l'explosion des inégalités et la crise écologique appellent des réponses concrètes et immédiates.

Le diagnostic social que nous sommes en train de réaliser, en partenariat, avec le Conseil général, montre l'ampleur de la dégradation de la situation sociale à Limay comme sur l'ensemble du bassin de vie du Mantois.

Dans ce contexte, je tiens à souligner la qualité remarquable et reconnue de l'engagement de proximité des élus de Limay avec celles et ceux qui refusent de baisser les bras. Autant de points d'appui qui seront précieux pour faire avancer la ville dans le sens du progrès.

Les réactions après ce scrutin sont en total décalage avec ce que nous attendons, avec ce que vous attendez. Comme si le message n'était pas entendu. Le discours politique continue comme avant. C'est pourtant de cette situation qu'il faut impérativement sortir si l'on veut que se lève une espérance fondée sur un projet politique crédible. Il s'agit d'abord d'apporter des réponses concrètes aux problèmes posés, notamment sur l'emploi et le logement. À Limay nous essayons, avec nos moyens, d'actionner tous les leviers pour contribuer à améliorer les choses.

La voie d'une autre manière de faire de la politique existe : répondre aux attentes populaires en acceptant de traiter, en priorité, les questions essentielles qui se posent. Je sais pouvoir compter sur vous pour relever le défi de la liberté et de la démocratie.

Votre Maire
Éric Roulot

Budget d'investissement Plus de 8 millions d'euros pour la ville

Le budget municipal voté en février 2011 a inscrit 8 123 295 € en travaux, réalisations d'équipements, aménagements divers et entretien du patrimoine.

Principaux investissements en 2011

Interventions sur divers bâtiments : 310 212 €
Coulée verte 2^e tranche
et travaux de voirie : 671 437 €
Aménagement
rez-de-chaussée Hôtel de Ville : 150 000 €
Travaux étanchéité école M. Montessori : 119 600 €
Toiture restaurant scolaire J. Macé : 227 240 €



Construction salle polyvalente

F. Buisson : 350 000 €
Travaux école P. Kergomard : 124 000 €
Éclairage public : 139 112 €
Aménagement de la
Réserve Naturelle Régionale : 150 000 €
Achats terrains : 581 318 €
Aire d'accueil des gens du voyage : 77 940 €
Travaux foyer M. Baudry : 50 000 €



Construction restaurant scolaire

Jules Ferry : 250 000 €
Remplacement du car municipal : 250 000 €
Revêtement de sol Guy Môquet : 125 000 €





Investissements et travaux dans les écoles

Restaurant scolaire J. Macé :	244 369 €
Extension du restaurant F. Buisson :	284 318 €
Restaurant scolaire J. Ferry :	250 000 €

Travaux divers dans les écoles :

École maternelle J. Macé :	53 920 €
École élémentaire J. Macé :	33 472 €
École J. Zay :	11 960 €
École Bois-aux-Moines :	71 895 €
École J. Ferry :	26 312 €
École Z. Carlu :	3 588 €
École maternelle F. Buisson :	69 282 €
École élémentaire F. Buisson :	88 265 €
École H. Wallon :	1 794 €
École élémentaire P. Kergomard :	137 132 €
École maternelle P. Kergomard :	26 000 €
École M. Montessori :	171 850 €

Salles polyvalentes

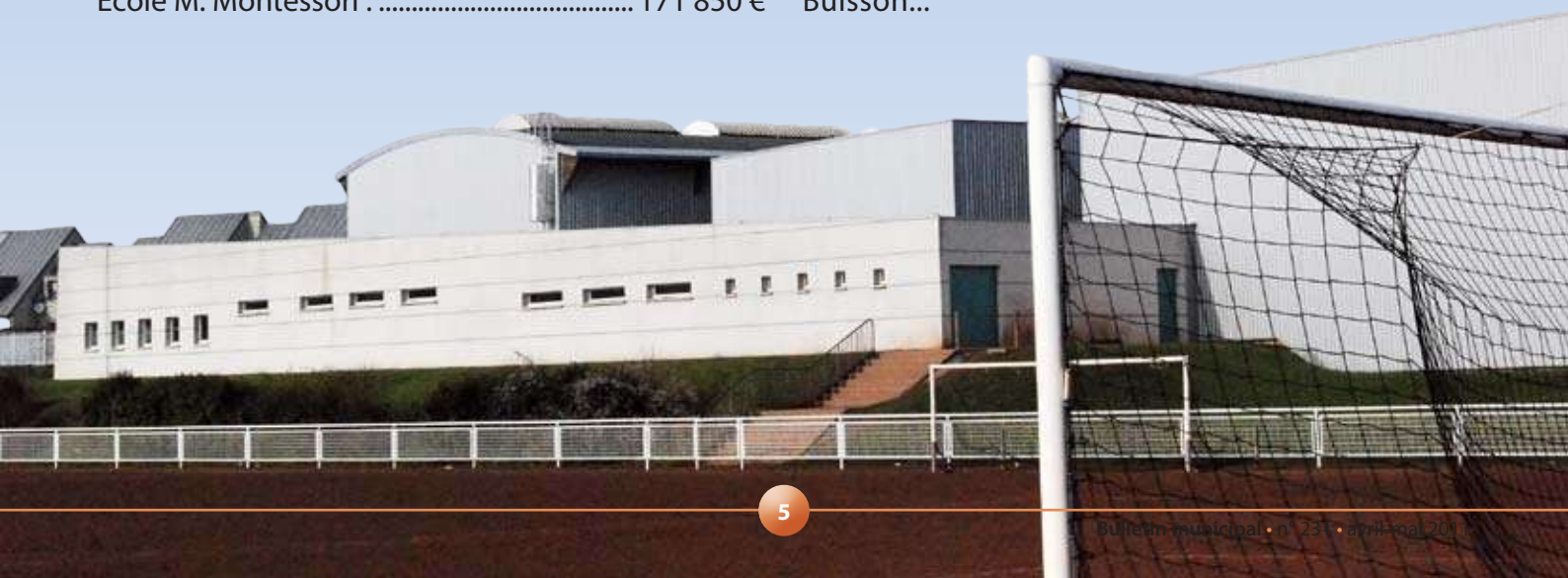
Salle polyvalente F. Buisson :	575 770 €
Salle polyvalente Bois-aux-Moines :	10 495 €
Salle municipale :	16 972 €

Complexes sportifs

Auguste Delaune :	122 694 €
Fosses Rouges :	64 078 €
Guy Môquet :	195 875 €

Mais aussi...

Réfection de la partie basse de la rue du Cimetière, enfouissement des réseaux rue de la Faïencerie, réfection des vestiaires des complexes sportifs Guy Môquet et des Fosses Rouges, étude pour la construction d'un nouveau cimetière, remplacement des jeux de l'école maternelle F. Buisson...



Subventions 2011 : La ville poursuit sa politique d'aide aux associations

AJPF	9 000,00	ALJ Football.....	31 000,00
Comité des usagers SNCF.....	150,00	ALJ Gymnastique sportive	5 500,00
Comité des fêtes	17 000,00	ALJ Gym Forme Santé	4 100,00
Foyer socio-éducatif lycée Condorcet Limay.....	350,00	ALJ Judo.....	6 500,00
Club de la joie de vivre	600,00	ALJ Karaté.....	4 500,00
La prévention routière.....	200,00	ALJ Marche.....	3 700,00
Micro Limay - Microtel club.....	1 000,00	ALJ pétanque.....	4 000,00
142 ^e section des médaillés militaires du mantois	50,00	ALJ Relaxation	1 000,00
Association des anciens combattants ACPG/CATM		ALJ Rugby.....	26 000,00
Section Limay	170,00	ALJ Tennis	6 000,00
A.N.A.C.R./Amis de la résistance	210,00	ALJ Tennis de table.....	6 000,00
Association Républicaine des anciens combattants (ARAC)	100,00	ALJ Volley.....	1 100,00
F.N.A.C.A Mantes la Jolie	100,00	ALJ Yoga.....	1 250,00
Union nationale des combattants (U.N.C).....	100,00	PATIGYM.....	350,00
Association Départ des déportés internés résistants patriotes des Yvelines	50,00	Aéro modèle club de Limay	1 500,00
Amicale des donneurs de sang bénévoles de LIMAY	850,00	Association quartier du lycée	450,00
Association de parents d'enfants inadaptés (A.P.E.I « L'envol ») – Limay.....	800,00	Union sportive du collège Galilée – Limay.....	600,00
La Ligue des droits de l'homme.....	250,00	Union sportive du lycée Condorcet – Limay.....	600,00
Les restos du cœur	200,00	Union sportive du collège Albert Thierry – Limay.....	600,00
St Aubin St Martin St Severin.....	250,00	Amicale locataire DLRW.....	400,00
Secours populaire Français – Limay.....	650,00	Subvention Sport Haut niveau.....	8 320,00
Les clowns rient	1 500,00	Union locale des syndicats CFTC du Mantois	80,00
Les amis du Patchwork.....	250,00	Union locale des syndicats CFDT de Mantes et sa région.....	170,00
Jardiniers de France	230,00	Union locale des syndicats CGT de la Région Mantoise.....	310,00
Peuples d'ici et d'ailleurs.....	1 300,00	Confédération Française de l'encadrement CG	
Fraternités.....	1 000,00	Union locale de Mantes	80,00
Loisirs solidarités retraités	200,00	Big bang Vexinée	700,00
Amicale laïque des jeunes de Limay – Culture.....	3 900,00	Société étude science naturelle	250,00
Action jeu	700,00	Les chats bleutés.....	360,00
Cabarëve	300,00	Ass. Parents d'élèves école de musique	250,00
ALJ Sports.....	500,00	Art et Travail	120,00
ALJ Aïkido.....	500,00	Subvention exceptionnelle.....	13 200,00
ALJ ANGEL'S	1 800,00	Subvention exceptionnelle Comité des fêtes.....	9 000,00
ALJ Badminton.....	1 400,00	Subvention exceptionnelle ALJ escalade	1 750,00
ALJ Boules Lyonnaises.....	3 200,00	Subvention exceptionnelle ALJ gymnastique sportive	3 500,00
Cyclisme.....	4 700,00		
ALJ Escalade.....	4 200,00		
		TOTAL GENERAL	201 000,00 €



La municipalité a pris l'initiative d'un projet pour redonner une seconde vie au Centre Commercial de la Source

L'objectif de la municipalité est de rendre ce Centre plus compétitif, plus attractif, mieux intégré et ouvert sur le quartier, et d'éliminer les problèmes d'insécurité.

Redonner une seconde vie au Centre Commercial de la Source, telle est la volonté de la municipalité qui vient de faire réaliser une étude montrant que le Centre a un avenir, à condition de procéder à des investissements importants. Si la municipalité est prête à investir dans les aménagements extérieurs, il reviendra aux propriétaires de participer financièrement aux travaux sur le bâti.

Depuis sa création, le Centre n'a jamais été rénové. Pour lui redonner vie et redynamiser le quartier, il est indispensable que les propriétaires entreprennent des travaux. C'est dans leurs intérêts, mais également dans l'intérêt des commerçants et des habitants.

L'étude commerciale réalisée par « Cushman & Wakefield » (payée par la ville) révèle l'utilité de préserver ce Centre Commercial. Toujours d'après l'étude, il bénéficie d'un

potentiel de chalandise qui le rend viable. De plus, beaucoup de Limayens sont attachés à ce Centre Commercial de proximité. L'étude suggère, parmi plusieurs schémas d'aménagement, de déplacer le salon de coiffure et d'ouvrir le Centre au nord-est. Les commerçants y sont favorables et ils ont en Assemblée générale mandatée un architecte pour chiffrer le coût des travaux. La municipalité n'attend plus que les propriétaires se prononcent.





Élections cantonales des 20 et 27 mars 2011

Jacques Saint-Amaux Vainqueur

Le 27 mars, Jacques Saint-Amaux a été réélu Conseiller général du Canton de Limay avec 67,70 % des voix.

À Limay, il totalise 76,10 % des suffrages exprimés. Après avoir mené une campagne citoyenne, J. Saint-Amaux sort donc victorieux de ce scrutin qui l'opposait au second tour au candidat du FN, William Cardon.

Dès l'annonce des résultats, Jacques Saint-Amaux a tenu à remercier les électrices et les électeurs qui lui ont fait confiance pour les représenter à l'Assemblée départementale où il continuera de défendre les intérêts des habitants des villes du Canton. Il a également appelé les citoyens à être plus vigilants et à se mobiliser pour faire reculer les idées du FN et faire avancer les idées de progrès. Jacques Saint-Amaux, candidat de rassemblement de la Gauche était soutenu par le Front de Gauche, le PCF, le PS, les Alternatifs et le Parti de Gauche.

59,5 % d'abstention

Symptôme d'une défiance à l'égard de la vie politique et d'une insatisfaction, voire d'une colère, le niveau d'abstention reste le second enseignement de ce scrutin. Une abstention qui doit amener l'ensemble des citoyens à réfléchir, et à reprendre confiance. Certes, le contexte international et le rôle des médias ont leur part de responsabilité dans ce phénomène record qui met à mal la démocratie au moment où dans le monde des peuples luttent et que des gens meurent pour elles : la démocratie et la liberté d'expression ! Indéniablement, les enjeux locaux n'ont pas suffisamment été mis en avant. Alors rappelons quelles sont les compétences

des Conseillers généraux qui siégeront à l'Assemblée départementale.

Les compétences Conseil général

Aides sociales

- Insertion, RSA
- protection de l'enfance
- gestion des établissements médico-sociaux
- aide aux personnes âgées ou handicapées (APA)
- programme de santé (vaccination, etc.)

Déplacements

- gestion des routes départementales et des routes nationales d'intérêt local
- gestion des transports et des cars scolaires

Éducation

- gestion des collèges (construction, entretien et fonctionnement)
- rémunération du personnel non enseignant.

Tourisme, environnement

- responsabilité des itinéraires de promenades et de randonnées
- protection de l'environnement
- sécurité
- gestion des services d'incendie et de secours

Culture

- archives départementales, musées, bibliothèques de prêt

Développement local

- aides aux associations, aux entreprises et aux communes (subventions contribuant aux réalisations municipales)

L'Assemblée départementale

Une fois élus, les Conseillers généraux siégeront à l'assemblée départementale. Celle-ci élit le président et les vice-présidents et gère le département des Yvelines. Le mandat des Conseillers généraux expirera en 2014.

Les Conseillers généraux élus en 2011 le seront pour 3 ans. C'est la conséquence de la loi du 16 décembre 2010 (réforme des Collectivités territoriales) qui institue des Conseillers territoriaux qui siégeront à la fois dans les deux assemblées : le Conseil général et le Conseil régional. Avec cette loi mettant fin au mandat de Conseiller général, les élus seront deux fois moins nombreux et plus éloignés des populations.



ELECTIONS CANTONALES DU 20 MARS 2011

	INSCRITS	VOTANTS	NULS	EXPRIMES	COGNET Raphaël	MARTIN Maurice	Mr SAINT- AMAUX	CARDON William	GOUY Cédric	GRONOFF Robert
LIMAY										
Bureau 1	881	390	10	380	56	5	243	50	25	1
Bureau 2	916	342	5	337	50	4	218	46	17	2
Bureau 3	800	319	4	315	39	2	187	69	15	3
Bureau 4	567	226	4	222	66	0	101	38	15	2
Bureau 5	847	300	9	291	20	6	199	47	16	3
Bureau 6	885	302	10	292	31	11	161	61	26	2
Bureau 7	967	332	4	328	28	4	230	52	13	1
Bureau 8	624	194	2	192	13	0	147	26	6	0
Bureau 9	597	216	8	208	36	0	119	38	10	5
Bureau 10	721	297	6	291	28	2	187	57	14	3
Bureau 11	696	287	6	281	46	2	175	42	14	2
Bureau 12	674	206	6	200	22	4	132	25	16	1
SOUS TOTAL	9175	3411	74	3337	435	40	2099	551	187	25
POURCENTAGE		37,2%	2,2%	97,8%	13,0%	1,2%	62,9%	16,5%	5,6%	0,7%
CANTON										
Brueil en Vexin	445	165	4	161	52	1	51	29	24	4
Drocourt	345	151	3	148	33	3	59	29	22	2
Follainville - Dennemont	1185	495	15	480	134	16	125	106	88	11
Fontenay Saint Père	832	314	6	308	71	3	132	60	36	6
Gargenville	5048	1775	64	1711	449	25	670	415	134	18
Guernes	627	276	4	272	53	4	116	54	39	6
Guitrancourt	468	192	5	187	38	3	85	45	14	2
Issou	2634	803	20	783	78	26	358	218	94	9
Jambville	533	218	0	218	50	5	67	40	51	5
Juziers	2494	885	24	861	187	16	239	240	157	22
Lainville	628	263	3	260	74	2	78	60	40	6
Limay	9175	3411	74	3337	435	40	2099	551	187	25
Montalet le Bois	240	108	2	106	26	1	28	28	17	6
Oinville sur Montcient	833	354	11	343	93	3	102	70	61	14
Porcheville	1522	492	20	472	75	12	163	162	49	11
Sailly	266	126	1	125	36	3	36	28	16	6
Saint Martin la Garenne	634	300	5	295	72	6	97	78	29	13
SOUS TOTAL	27909	10328	261	10067	1956	169	4505	2213	1058	166
POURCENTAGE		37,0%	2,5%	97,5%	19,4%	1,7%	44,8%	22,0%	10,5%	1,6%

ELECTIONS CANTONALES DU 27 MARS 2011

	INSCRITS	VOTANTS	NULS	EXPRIMES	SAINT-AMAUX Jacques	CARDON William
LIMAY						
Hotel de Ville	881	418	22	396	309	87
Restaurant F.Buisson	916	364	13	351	262	89
Maternelle Jean Macé	800	366	16	350	248	102
Zulmée Carlu	567	235	17	218	149	69
Maria Montessori	847	344	11	333	270	63
Bois aux Moines	885	318	17	301	219	82
Pauline Kergomard	967	372	10	362	283	79
Maternelle Henri Wallon	624	259	5	254	218	36
Hauts de Limay	597	230	17	213	141	72
Restaurant Jean Macé	721	323	25	298	226	72
Jules Ferry	696	305	20	285	214	71
Restaurant Henri Wallon	674	235	7	228	191	37
SOUS TOTAL	9175	3769	180	3589	2730	859
POURCENTAGE		41,1%	4,8%	95,2%	76,1%	23,9%
CANTON						
Brueil en Vexin	445	172	30	142	93	49
Drocourt	345	151	15	136	89	47
Follainville - Dennemont	1185	524	69	455	257	198
Fontenay Saint Père	832	332	25	307	226	81
Gargenville	5048	1902	179	1723	1109	614
Guernes	627	307	25	282	186	96
Guitrancourt	468	197	18	179	115	64
Issou	2634	943	51	892	576	316
Jambville	533	249	22	227	159	68
Juziers	2494	1002	95	907	534	373
Lainville	628	276	32	244	159	85
Limay	9175	3769	180	3589	2730	859
Montalet le Bois	240	105	16	89	54	35
Oinville sur Montcient	833	378	46	332	224	108
Porcheville	1522	587	46	541	315	226
Sailly	266	122	19	103	61	42
Saint Martin la Garenne	634	300	27	273	163	110
SOUS TOTAL	27909	11316	895	10421	7050	3371
POURCENTAGE		40,5%	7,9%	92,1%	67,7%	32,3%

Un pas important vient d'être franchi vers la Communauté de Communes des Coteaux du Vexin

Le 15 mars dernier, les Conseils municipaux de Guitrancourt, d'Issou et de Limay ont simultanément délibéré pour approuver leur projet commun de périmètre de la future Communauté de Communes des Coteaux du Vexin français. Proposition de périmètre, actuellement entre les mains du Préfet, et qui doit se prononcer dans les toutes prochaines semaines. Ce n'est qu'après acceptation du Préfet que les communes devront se prononcer sur les compétences transférées, les statuts et le mode de financement de la future Communauté de Communes.

À l'issue d'une longue réflexion conjointe, Limay, Issou et Guitrancourt viennent ainsi de poser les bases de la future Communauté de Communes des Coteaux du Vexin français. Des liens historiques, des caractéristiques, des traditions et des convergences unissent ces trois villes qui, au total, rassembleront plus de 20000 habitants dans un projet commun.



Guitrancourt.

Les trois villes entendent ainsi mettre en œuvre un projet de développement économique et d'aménagement de l'espace.

Une ambition commune pour les populations

De tout temps, les habitants de ce territoire ont réussi à conserver leur identité, leurs choix de gestion et leurs choix de vie. Les relations entre ces villes se sont multipliées. Les villes porteuses de ce projet de Communauté de Communes souhaitent ainsi mettre en œuvre une organisation plus structurée, plus efficace leur permettant de conserver un certain dynamisme de fonctionnement, une souplesse et une rapidité d'action.



Limay.

Le territoire d'un seul tenant et sans enclave comme l'exige la loi, représente un périmètre pertinent pour la mise en place d'un projet commun de développement propre à améliorer les services publics existants, à favoriser le développement économique, commercial, touristique et rural.

Caractéristiques du territoire

Le développement économique des trois communes se caractérise principalement par :

- les importantes activités portuaires et industrielles autour du Port de Limay,

Qu'est-ce que la Communauté de Communes des Coteaux du Vexin français ?

Une union construite dans le respect des identités locales autour d'une double problématique : unir les forces des trois communes – Guitrancourt, Issou et Limay - et respecter les identités de chacune.

- la présence d'activités agricoles et artisanales,
- un tissu commercial divers, de proximité et de taille humaine.

Les trois villes possèdent sur leur territoire de nombreux équipements sportifs et culturels, mais également :

- un Commissariat
- une Gendarmerie
- un Office Notarial
- de nombreux commerces
- deux gares SNCF



Issou.



Guitrancourt.

Issou.

Limay.

- un réseau de transport en commun
- des voies de circulation importantes
- un important Port fluviomaritime.



Issou.

Les axes majeurs du projet

- Développement des activités portuaires et industrielles,
- Développement d'une économie écologique (emploi de ressources non polluantes),
- Développement de l'artisanat,
- Développement de l'agriculture (activités agricoles traditionnelles, maraîchage...),
- Développement du Tourisme vert.

Ensemble, ces trois communes disposent de certains moyens et d'atouts

- La Seine : axe de développement et de transport,
- La voie ferrée,
- La rocade et l'autoroute,
- Une homogénéité en ce qui concerne la fiscalité,
- Un fort potentiel économique et commercial à développer,



- Une réserve foncière importante permettant le développement d'activités,
- De plus, les trois villes sont intégrées au Parc Naturel Régional du Vexin.



La loi, les pouvoirs des préfets et le calendrier jusqu'à l'achèvement de la carte intercommunale en France : La circulaire du 27 décembre 2010 relative à la loi de réforme des collectivités territoriales donne des instructions aux préfets en ce qui concerne la mise en œuvre des dispositions relatives à l'intercommunalité. Il est demandé aux préfets de présenter le projet de Schéma départemental de la coopération intercommunale (SDCI) à la Commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI), dès le mois d'avril 2011. C'est la raison pour laquelle, Issou, Gargenville et Limay ont tenu à déléguer dès le 15 mars 2011.

■ 1^{er} trimestre 2011 : le préfet va préparer le Schéma départemental de la coopération intercommunale (SDCI). Son projet doit être bouclé fin mai 2011.

Une fois le projet du SDCI adopté, les communes concernées seront invitées à donner leur avis dans un délai de trois mois.

■ 3^e et 4^e trimestres 2011 : Ce sera ensuite au tour de la CDCI de se prononcer.

■ 1^{er} trimestre 2013 : en vertu de la loi du 16 décembre 2010, les préfets pourront procéder à des rattachements, à des créations, à des extensions, à certaines dissolutions ou fusions... contre l'avis des élus locaux. Des pouvoirs exorbitants!

■ 1^{er} juin 2013 : achèvement obligatoire de la carte intercommunale en France.





Il y va de notre santé

Des centaines de personnes ont manifesté le 12 mars dans les rues de Mantes-la-Jolie pour exiger la réouverture de l'unité de cardiologie interventionnelle de l'hôpital de Mantes. Une manifestation qui répondait à l'appel du Comité «Cœur.Hôpital.Mantes».

Des représentants du personnel hospitalier, des professionnels de la santé, des médecins, des infirmières avaient pris la tête du cortège, suivis de représentants syndicaux et d'élus du Mantois, dont le Maire de Limay, Eric Roulot. L'exigence est forte, le mouvement grandissant. Le Comité « Cœur.Hôpital.Mantes » a déjà recueilli plus de 17 000 signatures depuis le lancement de sa pétition. La fermeture de l'unité de cardiologie interventionnelle a de graves conséquences. Elle répondait à un besoin d'un bassin de vie de 250 000 habitants, avec une population particulièrement touchée par les problèmes cardiovasculaires et coronariens. Les patients

présentant des douleurs thoraciques et les malades sont désormais transportés vers des établissements hospitaliers plus éloignés et notamment vers la clinique privée d'Evécquemont. Le temps de transport étant fortement allongé, les conséquences peuvent être très préjudiciables pour les malades. Transferts plus onéreux financés par la Sécurité Sociale!

Mise en danger d'autrui

La fermeture de la coronarographie à Mantes, constitue une remise en cause d'autres secteurs de l'hôpital : une menace qui n'est pas exagérée. Il suffit pour s'en convaincre de regarder la carte d'Île-de-France pour voir que les hôpitaux publics sont étranglés financièrement et subissent des restructurations dramatiques, avec à la clé, la fermeture de nombreux services de soins : suppression des services d'urgences de nuit, plus de possibilité de prise en charge des patients 24h sur 24 pour les hôpitaux d'Étampes, de Dourdan, d'Orsay, d'Arpajon

et de Longjumeau, mais aussi, plus près de nous, menace de fermeture des blocs opératoires de nuit de l'hôpital de Poissy ou de Mantes. C'est bien à une véritable casse du service public de santé, menée par l'Agence Régionale de Santé (ARS), autrement dit, le gouvernement, à laquelle on assiste. Sauf que les résistances sont fortes et les luttes importantes. Comme celle que mène depuis des mois le Comité « Cœur.Hôpital.Mantes » ! Et la mobilisation continue...

Réunion publique mercredi 27 avril À 19h00, salle municipale, réunion publique d'information avec le Comité « Cœur.hôpital.Mantes » à l'initiative de la ville, avec la présence de médecins, de professionnels de la santé et de personnels hospitaliers. La municipalité a souhaité que le Comité «Cœur.hôpital.Mantes» puisse apporter aux Limayens, à la suite de la fermeture de l'unité de cardiologie interventionnelle de l'hôpital de Mantes, toutes les informations utiles sur la situation et les conséquences pour la santé des habitants du Mantois.



La perte d'autonomie doit être prise en charge par une politique publique solidaire

Le débat autour de la « dépendance » invite à plusieurs réflexions. Tout d'abord, au lieu de parler de « dépendance », il convient de parler de « perte d'autonomie ». Perte d'autonomie, que chacun d'entre nous peut rencontrer au cours de son existence.

En cela, elle n'est pas un « risque » en soi, mais un état naturel de la vie résultant de l'augmentation de la longévité. Etat naturel donc, qui justifie la mise en œuvre de moyens pour vivre dignement. La perte d'autonomie ne constitue pas non plus un « cinquième risque ». L'assurance maladie couvre déjà en partie, parmi ses 9 branches, les situations de perte d'autonomie (vieillesse, handicap, invalidité). Telle est la façon d'aborder cette question qui n'a rien de catastrophique pour la société. Ceux qui, comme le gouvernement projettent un scénario catastrophe le font pour justifier le recours à l'assurantiel : à l'assurance pri-

vée. Qui ne voit que la stratégie gouvernementale sur cette question n'a d'autre but que d'offrir aux compagnies d'assurances des perspectives éminemment lucratives!

Le principe de la solidarité nationale doit être réaffirmé

Le gouvernement a lancé l'idée de rendre obligatoire, dès l'âge de 50 ans, la souscription d'une assurance privée contre la perte d'autonomie. Un tel système viendrait se substituer peu à peu à celui de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) dont les départements assurent le versement pour le compte de l'État (quand celui-ci daigne rembourser ce qu'il doit aux départements!). Une telle proposition serait en profond décalage avec l'exigence de justice sociale à l'égard des plus fragiles.

Mise à contribution des revenus financiers

Il faut maintenir et renforcer le principe de la solidarité nationale. Cela nécessite une meilleure prise en charge publique de la perte d'autonomie articulée à une prévention. Cela passe aussi par le remboursement à 100 % par l'assurance maladie de toutes les dépenses de santé. Enfin, pourquoi ne pas imaginer une contribution de 0,5 % sur les revenus financiers des entreprises, des banques et des assurances sur leurs profits - environ 40 milliards - qui viendrait abonder l'assurance maladie de 200 millions d'euros pour les branches retraites et famille ?

La population française vieillit. 16,8 % de la population a plus de 65 ans. Perte d'autonomie, maladie d'Alzheimer, pathologies dégénératives : le nombre de personnes âgées dépendantes augmente d'environ 1 % par an. Mais grâce aux progrès de la médecine, la hausse de l'espérance de vie est de + 3 mois par an. Ce qui s'accompagne aussi d'une plus longue longévité en bonne santé. Ainsi, 95 % des personnes de 75 à 85 ans vivent chez elles.

Créée par le gouvernement Jospin en 2001, l'APA a vu son budget multiplié par 2,5 en 9 ans. Le nombre de bénéficiaires (1,13 million aujourd'hui) devrait passer à 1,6 million d'ici 2025.

Le montant des remboursements médicaux, des aides sociales, des services à domicile et de la compensation de la perte d'autonomie s'élève 22 à milliards par an pour la collectivité. Dans 15 ans, il faudra 10 milliards de plus selon les « spécialistes ». Ces dépenses sont aujourd'hui assumées majoritairement par l'Assurance maladie (60 %) et la Caisse Nationale de solidarité pour l'autonomie (15 %) et les collectivités territoriales, avec des inégalités selon les départements, à hauteur de (20 %), les 5 % restants étant à la charge des personnes. Des chiffres qui ne justifient pas le scénario catastrophe que certains veulent imposer avec l'idée du « jour de solidarité » étendu aux non salariés, une hausse de la CSG, un « partenariat » avec les assureurs privés ou encore en rendant obligatoire une assurance privée !



Précarité énergétique

Les coupures d'électricité et de gaz sont inhumaines. Est-il aujourd'hui admissible que l'on coupe l'électricité à des ménages et à des personnes isolées qui rencontrent des difficultés ? S'il y a bien quelque chose d'inhumain et de scandaleux, c'est de priver des personnes de ce bien indispensable qu'est l'énergie !

Brèves

CAF

Partant du principe que « qui ne demande rien n'a rien », le Maire vient d'écrire à la Direction de la CAF des Yvelines pour lui demander de pourvoir au remplacement de l'employé qui assure actuellement les permanences de la CAF en Mairie et qui, dans quelques mois, partira à la retraite. La permanence de la CAF installée en Mairie parmi les autres permanences sociales et juridiques, est un service public indispensable à l'ensemble des habitants. Sachant que la politique gouvernementale consiste à réduire le personnel et à supprimer des services de proximité, le Maire a en quelque sorte pris les devants pour réaffirmer les besoins des Limayens.

Il faudra quatre nouvelles classes à la rentrée

Pour faire face à une augmentation prévisible des effectifs scolaires à la rentrée prochaine en septembre 2011, la municipalité vient de demander à l'inspection académique la création de 4 classes : 1 classe élémentaire à J. Ferry ; 1 classe élémentaire à H. Wallon ; 1 classe maternelle à H. Wallon et 1 classe maternelle à J. Macé. Si au cours de ces dernières années, les effectifs scolaires globaux ont eu tendance à diminuer, ce n'est plus le cas en 2011, année qui enregistre l'arrivée de nouvelles familles du fait des constructions nouvelles. Consciente qu'il faudra pour l'avenir repenser les besoins en termes d'équipements scolaires et revoir les périmètres d'affectation, la municipalité étudie toutes les possibilités.

Une médaille bien méritée

Madame Remaud Ruault Marie Bernadette, actuellement Présidente de la Société d'Étude des Sciences Naturelles du Mantois et du Vexin et ex-présidente de l'ALJ Sports de Limay vient de se voir décerner la médaille de Bronze de la Jeunesse et des Sports par le préfet des Yvelines. Une médaille bien méritée pour cette actrice hyperactive de la vie associative. Félicitations.

Comment vivre sans électricité ni gaz ? Cette situation est pourtant le lot de millions de personnes en France, au XXI^e siècle. Qui plus est, dans une société qui affiche avec une obscénité déroutante ses richesses ! Quel est le « reste à vivre » après avoir payé le loyer, les assurances, l'eau et rempli le réfrigérateur pour manger ?

À Limay, le CCAS voit depuis quelques années s'accroître les demandes d'aides (allocation énergie). Près d'une quarantaine de familles nombreuses en bénéficient déjà mais également 185 personnes âgées de plus de 60 ans (non imposables sur le revenu). Il faut donc agir en amont, avant que la coupure d'énergie n'intervienne et se renseigner auprès des services sociaux de la ville et du Conseil général. Le Maire, Eric Roulot a dû intervenir de nombreuses fois ces derniers mois pour que soit rétablie l'énergie au sein de foyers Limayens. Dans le département des Yvelines, 3 000 foyers sont concernés par la précarité énergétique. Des familles démunies qui ne parviennent plus à payer les factures d'énergie. Au niveau national, ce sont 3,4 millions de ménages, soit 13 % de

la population qui sont en situation de précarité énergétique et qui consacrent plus de 10 % de leurs revenus pour leurs dépenses d'énergie (se chauffer, s'éclairer, faire la cuisine – au gaz ou à l'électricité, avoir de l'eau chaude etc.). En 2010, il y a eu plus de 100 000 coupures de gaz et d'électricité. Parmi ces 3 400 000 ménages – soit 6,5 millions de personnes au total –, 70 % ont les revenus les plus bas.

Une population touchée par la précarité énergétique qui se rencontre partout :

Sur les 3,4 millions de ménages concernés :

- 87 % habitent dans le parc privé,
- 62 % sont propriétaires,
- 55 % d'entre eux ont plus de 60 ans,
- Plus d'un million de propriétaires sont en maison individuelle.
- 300 000 ménages souffrent ou ont eu froid cet hiver...

Ces foyers se retrouvent dans une spirale infernale qui entraîne des impayés, un endettement progressif et des coupures d'énergie qui induisent des restrictions supplémentaires, voire des privations



de chauffage qui peuvent entraîner des problèmes de santé et des problèmes de sécurité... L'absence de revalorisation des salaires depuis des années pour 60 % des salariés de notre pays, le travail précaire, le temps partiel imposé, sans oublier les augmentations du gaz et de l'électricité constituent les causes profondes de la précarité énergétique.

Prévenir et garantir les droits

Manifestement les aides accordées aux ménages, notamment via les tarifs sociaux ou le Fonds de Solidarité Logement (FSL) sont insuffisantes et inadaptées, mais également fort mal connues. Des aides méconnues, en effet, et difficilement accessibles. Lorsqu'une personne « est coupée », le délai d'accès à une assistante sociale peut être de 3 semaines, alors que la mise en place d'un SME (Service Minimum d'Électricité) avant coupure est de quinze jours.

Mortelle privation d'énergie.

Le gouvernement doit tout mettre en œuvre pour prévenir les conséquences sanitaires lors de période hivernale, mais aussi toute l'année. Et la première chose à faire, est d'interdire les coupures ! L'institut de Veille sanitaire a estimé la surmortalité survenue lors de l'hiver 2008/2009 à près de 6 000 personnes. Les personnes les plus âgées étant particulièrement les plus touchées. Lors des grands froids, comme en 2009, des pathologies respiratoires infectieuses apparaissent, de même que de pathologies chroniques, cardiaques et respiratoires, mais aussi des bronchiolites chez les jeunes enfants.

Mettre un terme à des pratiques d'un autre âge.

■ Agir pour assurer à tous les ménages un minimum d'énergie et une prise en charge par la solidarité nationale (constituer un fonds d'aide) sont des mesures faciles à mettre en œuvre. Ne manque que la volonté politique. Or, ce n'est pas d'un « observatoire », comme le propose le gouvernement dont les ménages ont besoin, mais d'une loi interdisant les coupures d'électricité et de gaz.

■ L'État est le premier actionnaire de GDF-Suez et demeure majoritaire dans le capital d'EDF. Ces entreprises doivent donc jouer leur rôle de service public en garantissant à chacun l'accès à l'électricité et au gaz. Les coupures d'électricité et de gaz doivent cesser ! Il suffit de le décider.

■ À l'image de ce qui se fait pour l'eau, dès qu'une famille consacre plus de 3 % de son budget à l'eau, il y a déclenchement

d'une allocation par les CAF. Pourquoi ne le ferait-on pas pour le gaz et l'électricité ?

■ Les dispositifs actuels, censés protéger les familles, sont insatisfaisants et trop restrictifs. Pour avoir accès à une tarification sociale, il faut gagner moins de 600 euros par mois. Cela exclu un bon nombre de personnes en situation effective de précarité énergétique. Il faut donc relever ce plafond.

■ Enfin, il faut que l'État participe financièrement à la rénovation thermique des logements sociaux dont on estime à 800 000 le nombre de « logements énergivores » en France.

Quelles aides ?

Le FSL (Fonds de Solidarité Logement) : géré par le Conseil général. Il accorde (selon un niveau de ressources) des aides financières aux personnes en difficulté et peut prendre en charge, partiellement leurs impayés. Se renseigner auprès du Pôle Social avenue de la Paix à Limay.

TPN : Tarif de première nécessité.

Ce tarif concerne l'électricité et permet d'obtenir une réduction de 30, 40 ou 50 % selon la composition de la famille, sur le coût de l'abonnement (qui doit être inférieur à 9kVa) et les 100 premiers kilowattheures consommés par mois. Il peut être octroyé aux foyers dont les revenus n'excèdent pas les plafonds de ressources pour l'obtention de la Couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C). S'adresser aux organismes d'Assurance Maladie. Ce dispositif concerne les ménages dont le revenu mensuel n'excède pas 634 € pour une personne seule et 951 € pour un couple.

TSS : Tarif spécial de solidarité gaz.

Les foyers ayant droit au TPN (voir plus haut) peuvent bénéficier du TSS qui est une réduction forfaitaire annuelle qui s'élève pour une famille de quatre personnes à 118 € en habitat individuel et 90 € en habitat collectif. Là aussi, se renseigner auprès de l'Assurance Maladie. Sur 800 000 ménages éligibles au Tarif spécial de solidarité pour le gaz (TSS), 300 000 seulement en ont bénéficié.

Deux chiffres. Les banques ont réalisé en 2010, 21 milliards d'euros de bénéfices. Les entreprises du CAC 40 ont versé à leurs actionnaires 39 milliards d'euros. Une taxation de 0,50 % sur ces sommes, qui sont allées dans les poches des actionnaires, rapporterait : 195 millions d'euros, une goutte d'eau ! La France est bien pourvue en services, en moyens de transports, en voies de communication. Elle possède une main-d'œuvre qualifiée qui assure une productivité bien supérieure à bien des pays européens. Les entreprises du CAC 40 profitent de ces atouts sans jamais participer à la solidarité nationale et la plupart ne paient pas d'impôts en France !

En dessous de Carrefour, les Gens du voyage devront partir.

Le Maire demande aux Gens du voyage installés sur les terrains situés en dessous de Carrefour de partir. La ville est propriétaire de certains terrains. D'autres appartiennent à des propriétaires privés. L'ensemble de cette zone doit accueillir un projet d'aménagement. Ce qui est déjà une raison suffisante pour demander leur départ. Mais il y a plus, car il a été constaté que ces Gens du voyage polluaient les sols et répandaient des débris et des objets les plus divers sur ce site, générant une gêne importante pour les riverains. Les services municipaux ont nettoyé les terrains le 31 mars. Actuellement, les pouvoirs de police du Maire lui permettent de demander l'expulsion des Gens du voyage lorsqu'ils sont installés sur le domaine public. Mais à compter du 1er juin 2011, la ville ayant réalisé une aire d'accueil, le Maire verra ses pouvoirs accrus et pourra agir contre la présence, sans autorisation, de Gens du voyage sur des terrains privés.

Le restaurant « La Marmite » mis en demeure

La municipalité vient de mettre en demeure le propriétaire du restaurant « La Marmite » de réaliser au plus vite des travaux de mise aux normes de son parking. Demande que la Direction Générale des Services du Département et le SMARD lui avaient déjà faite et qui était restée sans suite. Ce parking, non revêtu, accueille de nombreux poids-lourds. En cas de fortes pluies, les poids-lourds qui sortent du parking déposent alors de grandes quantités de boue sur le giratoire et le rendent glissant et dangereux, pour les 2 roues, notamment (on dénombre déjà un accident). Ces dépôts de boues, chargées de graviers dégradent les canalisations et la chaussée tout autour du giratoire. Autant de dégradations, de désordre et de mise en danger qui justifient cette mise en demeure demandant que les travaux nécessaires soient rapidement réalisés afin que cessent les écoulements.

Donneurs volontaires et généreux

La dernière collecte qui s'est déroulée sur deux journées – les 11 et 12 mars derniers – a permis de récolter 127 dons de sang, et l'établissement Français du sang Île-de-France tient à remercier tous les donateurs volontaires. Pour en savoir plus www.dondusang.net. Les prochaines collectes auront lieu vendredi 3 et samedi 4 juin, salle P. Kergomard. Nouveau : L'Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles de Limay vient de créer son blog : <http://adsblimay.over-blog.com>. Une bonne idée.

Le point sur GDE

Avec les habitants et l'association des riverains, la municipalité n'a cessé d'agir pour obtenir de GDE de sensibles améliorations. Des avancées ont été obtenues. Mais il reste encore beaucoup à faire. Bien que les dirigeants de l'entreprise aient rompu tout dialogue, la ville ne désespère de le renouer. Rappel des faits.

Faisons le point. Dès le mois d'avril 2010, le Maire, Eric Roulot a demandé à la DRIRE (la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement) de surveiller de près GDE et d'entreprendre des sondages, des mesures portant sur le bruit et les rejets, de mesurer ces nuisances et ces pollutions lorsque GDE est en activité et lorsque GDE est à l'arrêt, afin d'observer les écarts. Il a demandé de durcir les normes en vigueur concernant ces nuisances liées aux explosions.

GDE a mis en service son broyeur de véhicules hors d'usage début 2009. Dès les premiers mois de fonctionnement des nuisances sont apparues : bruits, explosions, dégagements importants de fumées et de poussières. Aussitôt, la ville a été en contact régulier avec les services de l'État (la DRIRE), et l'entreprise pour obtenir un fonctionnement conforme aux normes en vigueur.

L'État interpellé

Deux réunions présidées par le sous-préfet à laquelle a participé GDE se sont tenues en Mairie pour obtenir des améliorations et des

engagements fermes de l'entreprise. Il faut se souvenir que lorsque GDE a obtenu son autorisation d'exploiter, personne ne pressentait les graves inconvénients que ce nouveau broyeur allait provoquer. C'est pourquoi, conformément à l'article L514-7 du Code de l'environnement, le Maire a alors demandé à l'État d'ordonner la suspension de l'exploitation pendant un délai nécessaire à la mise en œuvre de mesures propres à faire disparaître ces dangers et ces inconvénients. C'est ainsi que le 6 mai 2010, le Conseil municipal délibérait pour demander la suspension de l'activité de GDE. Cette délibération demandait :

■ La réduction des pollutions, et le contrôle en continu réalisé par une entreprise indépendante, des rejets et du bruit, avec transmission mensuelle des analyses à la ville, aux riverains et aux entreprises du Port.

■ le renforcement des contrôles et le durcissement des sanctions à l'encontre de tous les démolisseurs (y compris GDE) pour les contraindre à réaliser une dépollution des VHU conforme aux normes les plus strictes.

■ la révision des horaires de fonctionnement du broyeur de 9h à 19h00.

■ la mise en place d'une Commission de suivi, spécifique à GDE, sous l'égide du sous-préfet.

Devant la détermination de la municipalité, le sous-préfet a indiqué que des prescriptions allant dans ce sens seraient notifiées à l'entreprise par un arrêté de Mme la Préfète. Eric Roulot a écrit au ministre de l'écologie, de l'énergie et du développement durable de l'époque, M. Jean-Louis Borloo, en soulignant que GDE génère des nuisances qui n'étaient pas connues lors de son autorisation (arrêté préfectoral n° 07-183DDD du 17 décembre 2007), et que malgré les interventions des services de l'État, l'entreprise n'était pas en mesure d'améliorer son processus et donc de réduire significativement les désordres observés.



En juin 2010, une inspection des installations effectuée par la DRIRE a révélé plusieurs infractions contraires aux dispositions notifiées au cahier des charges, c'est-à-dire, aux obligations relatives à l'activité spécifique de GDE. À la suite de cette inspection, GDE a été mis en demeure de réduire le bruit lié à la manipulation des déchets et de procéder à des analyses sur ses rejets atmosphériques et les nuisances sonores.

Pas de trêve, même l'été

À la veille des vacances d'été, le Maire a demandé à GDE de réduire au maximum son activité et de ne broyer que les véhicules en fin de vie dûment dépollués. Une demande qui est restée lettre morte. Et l'été fut infernal.

Le 25 juin, la municipalité, mais aussi les riverains et l'association de riverains (ARPAL) obtenaient un nouvel arrêté préfectoral portant sur la mise en place de contrôles en continu des poussières, des températures ainsi qu'une étude sur les nuisances sonores. Force est de constater que ces mises en demeure n'ont pas pro-



duit les effets bénéfiques escomptés pour notre environnement et la tranquillité des habitants. Entre-temps, la municipalité s'est attaché les services d'un expert chargé de procéder à des contrôles indépendants.

Les manifestants maintiennent leurs exigences

Le 6 novembre 2010, avec les riverains et l'association des riverains « ARPAL », la ville a organisé une manifestation devant la sous-préfecture, toujours pour obtenir un arrêté de suspension de l'activité, le temps nécessaire pour que l'entreprise se mette dans les « clous », c'est-à-dire, aux normes!

Le 7 décembre 2010 s'est tenu une réunion de la CLIS (Commission Locale d'Information et de Surveillance) qui a permis de faire un premier point sur la mise en

œuvre des dispositions contenues dans l'arrêté complémentaire du 25 juin. Le Maire a alors pris acte des dispositions prises par GDE et de la mise en service prochaine du pré-broyeur, en espérant que ces mesures résoudraient les nuisances. Manifestement, le pré-broyeur n'a pas éliminé les explosions!

Des solutions techniques existent

En décembre 2010, accompagné de membres de l'ARPAL et de M. Brams, le Maire a pu constater qu'il existe un bon nombre d'aménagements et de solutions techniques qui permettent de réduire sensiblement les nuisances et les pollutions issues du process de destruction des VHU (véhicules hors d'usage). C'est que

Il n'y a pas qu'à Limay que GDE a maille à partir avec élus et les riverains.

C'est le cas notamment à Salaise-sur-Sanne dans l'Isère où GDE est implanté. Avec ces élus de l'Isère, Eric Roulot a signé une pétition et demandé un rendez-vous à Nathalie Kosciusko-Morizet, la ministre de l'écologie et de l'environnement.



Brèves

Vive l'Académie des Banlieues.

La municipalité a décidé d'adhérer à l'Académie des banlieues. Celle-ci est née de la suite d'une émission de TF1 stigmatisant toute une ville et sa population. En réaction au traitement journalistique des banlieues, « l'Académie des Banlieues », se donne pour objectif de dénoncer toute manipulation, discrimination et présentation déformée des banlieues par les médias. Elle a également pour vocation d'animer des groupes de travail, d'organiser des colloques, de publier des contributions et d'apporter son soutien et son label aux initiatives locales qui font reculer le mépris et les idées reçues sur la banlieue, les jeunes... Valoriser la richesse des habitants, les actions, les acteurs, tels sont les buts poursuivis par l'Académie des Banlieues. De nombreuses personnalités en sont membres et apportent leurs connaissances. Pour en savoir plus : <http://www.academie-des-banlieues.fr>

Lutte commune contre les déchets de la restauration rapide

La municipalité vient de mettre en place une convention avec le restaurant McDonald's pour agir en commun contre les déchets sur la voie publique et dans la nature. Convention qui se réfère à la Charte nationale de « lutte contre l'abandon des emballages de la restauration rapide sur la voie publique » signée par l'Association des Maires de France et le Syndicat national de l'alimentation rapide. Le McDonald's de Limay s'engage à mettre en place un plan d'intervention propreté et des poubelles sur son parking. La ville s'engage, quant à elle, à modifier l'implantation des corbeilles si besoin, à en installer de nouvelles dans les lieux publics où les abandons de déchets sont constatés, et à organiser des tournées de nettoyage en complément de celles effectuées par le restaurant. Reste qu'il faut en appeler au civisme !

Les locataires de la Chasse ont droit à de dignes espaces extérieurs

Le Maire vient de demander à LOGIREP d'améliorer les espaces extérieurs du groupe d'immeubles de « la Chasse ». Dans un courrier, Eric Roulot dénonce ces « espaces fortement dégradés » qui ressemblent davantage à des « terrains vagues ». Ces dégradations et l'absence d'entretien nécessitent que LOGIREP intervienne rapidement. Or, et après plusieurs années sans qu'il ait été fait quoi que ce soit dans ce domaine, LOGIREP n'a pas prévu d'investir en 2011 sur cet ensemble immobilier, ce qui pour le Maire, est inacceptable. Les locataires de LOGIREP ont, comme tout locataire, droit à un environnement digne, propre et agréable.

fait une entreprise basée dans la région Nantaise faisant le même métier que GDE. Pour cette entreprise Nantaise, l'arrêté préfectoral d'exploitation limite le taux des poussières à 20 mg/Nm³ alors qu'il est de 40 mg/Nm³ pour GDE. Cette entreprise a une unité de dépollution installée sur le site et possède un pré-broyeur-déchetteur. Au pied de celui-ci, trois salariés exercent un contrôle visuel continu avant l'entrée des VHU dans le pré-broyeur-déchetteur. Et le système de traitement des fumées est d'une plus grande efficacité qu'à Limay. Là-bas, près de Nantes, les entreprises agréées qui fournissent les VHU respectent les règles de dépollution. Dans cette entreprise, le fonctionnement du broyeur cesse à 16h30 alors qu'à Limay, GDE travaille jusqu'à 22 heures ! L'entreprise Nantaise travaille également en flux tendus, ce qui a l'avantage de générer peu de stockage et de réduire les risques d'incendie. Concernant le bruit, le site est pourvu d'un mur antibruit d'une grande efficacité, avec des murs d'une hauteur de 3 mètres, voire de 6 mètres à certains endroits. Le broyeur est capoté et totalement insonorisé. Enfin, les chargements dans les camions se font sous hangar fermé et insonorisé. Ce qui ne provoque pas de poussières dans l'atmosphère.

Une pétition toujours d'actualité
Une pétition pour appuyer ces exigences a été lancée. Pétition que l'on peut retrouver en allant sur le site de la ville ou sur le blog de l'ARPAL
<http://respirezcestlimay.over-blog.com>.
À ce jour, la pétition a recueilli près de 600 signataires, auxquelles s'ajoutent les signatures enregistrées en Mairie.

De ces observations, le Maire en a tiré la conviction que des marges de progrès existent bel et bien pour améliorer la situation et réduire considérablement la pollution à Limay. C'est ce qu'il a réaffirmé à M. le sous-préfet en lui communiquant son constat. Dès lors, une chose devenait certaine, ce qui est possible ailleurs peut et doit l'être à Limay !

En résumé, les divers acteurs ont obtenu de GDE :

- L'installation du pré-broyeur-déchetteur (coût d'environ 2 millions d'euros)
- Un arrêté préfectoral complémentaire,
- Un contrôle en continu des poussières et de la température des gaz,
- Une étude technique sur les nuisances sonores.

Mais aussi, la conviction que des technologies de pointe existent pour faire taire les explosions et réduire les fumées. Cela étant, ces avancées obtenues sous la pression de la municipalité et des habitants sont encore insuffisantes.

Pour aller plus loin

C'est la raison pour laquelle la municipalité et les riverains continuent d'exiger un contrôle en continu des effluents gazeux chargés de COV (composés organiques volatils), dioxines et furanes non prévus dans l'arrêté d'autorisation d'exploitation initial. Ce type de mesures est mis en œuvre par d'autres entreprises, notamment les usines d'incinération des ordures ménagères. La municipalité demande : le capotage intégral du broyeur, la mise en place de filtres performants pour améliorer le dépoussiérage des fumées, l'arrosage des composés issus du broyeur et des matières stockées. Et enfin, que des murs antibruit soient installés autour de la plateforme d'exploitation. La discussion doit maintenant reprendre pour trouver les moyens de répondre aux riverains.



Comment est distribué votre bulletin municipal ?

Depuis plus d'un an, le bulletin municipal « Limay Informations » ainsi que d'autres supports d'information de la ville sont distribués par des jeunes Limayens. Ces jeunes sont encadrés par des éducateurs spécialisés de l'association de prévention, « Les Vernes ». Ils sont jeunes et sont rétribués par l'association qui finance leur projets dans le cadre de « chantiers ».

Pour ces jeunes, qui peuvent connaître des difficultés passagères, ce travail – distribuer – est une aubaine, comme par exemple pour s'offrir un séjour en vacances, réaliser un projet humanitaire, passer le BAFA, prendre les transports pour des entretiens d'embauche, et surtout, pour passer le permis de conduire. Ce permis si cher, si utile, et tellement indispensable ! En plus d'un an, 7 filles et 16 garçons ont ainsi distribué dans vos boîtes à lettre la communication municipale. Tout récemment, un groupe de 7 mineurs a accompli cette tâche et partira faire du ski.

Le service communication de la ville fait son maximum pour informer les habitants. Pour cela, la diffusion - la distribution - est déterminante. Tous les habitants ont droit à l'information. La municipalité développe les moyens de communication. C'est ainsi que sont apparus les panneaux électroniques dans la ville. Panneaux qui ne permettent pas d'écrire de longues phrases, mais de brefs messages. Depuis 5 ans, le site officiel joue un rôle de plus en plus important dans la communication municipale. Entre la distribution de deux bulletins municipaux, il permet d'informer les habitants des dernières décisions et initiatives prises par la ville. Le service communication développe également l'envoi d'informations jusque sur les postes des internautes, via les messageries. Les Limayens qui souhaitent recevoir l'information municipale sur leur messagerie doivent écrire à cabinetdumaire@ville-limay.fr



Un chantier = un coup de pouce

Parmi ces jeunes, 11 ont pu « se payer » leur permis de conduire (c'est l'association qui dépose le chèque à l'auto-école). D'autres ont pu acheter des habits, des produits divers, voire des médicaments pour se soigner... Deux jeunes ont ainsi obtenu une aide pour reprendre leurs études... Un autre a pu payer son adhésion à un club sportif... Pour les éducateurs spécialisés de l'association, les distributions que leur confie la municipalité, constituent un excellent support pédagogique, un outil précieux dans la réalisation de leur mission. Cela valorise les jeunes.

La municipalité a fait le choix de confier ses missions de distribution aux « Vernes » dans le cadre d'un partenariat qui apporte une entière satisfaction. Au total, et par ce biais, la ville a permis à 30 jeunes de bénéficier d'un « coup de pouce », d'une aide à leurs projets.

Distribuer le bulletin est plus difficile qu'il y paraît

La ville compte plus de 5900 boîtes à lettres ! Oublier un lotissement, une impasse, cela arrive de temps à autre. Mais les éducateurs veillent et les oublis peuvent être rapidement réparés. La réactivité est réelle, ce que ne permet pas une société privée de distribution.

Ne refermez pas la porte

Placés sous la responsabilité des éducateurs spécialisés, les jeunes sont munis d'une « carte d'accréditation » stipulant qu'ils travaillent pour le compte de la ville, en partenariat avec « Les Vernes ». Nos jeunes « distributeurs » rencontrent ici et là quelques difficultés dans leur tâche : portes d'entrées codées rendant les boîtes à lettre inaccessibles. Il arrive également que des habitants « les chassent », leur interdisent l'accès ou refusent d'ouvrir la porte d'une cage d'escaliers. Le droit à l'information nécessite que les portes s'ouvrent !

Nucléaire : Notre pays a plus que jamais besoin d'une maîtrise publique de nos besoins énergétiques

Après le grave accident survenu au Japon à la suite d'un tsunami, d'un séisme d'une intensité rarement atteinte, Eric Roulot apporte un éclairage pertinent sur la question du nucléaire. Eric Roulot est Maire, mais il est aussi un spécialiste reconnu sur les questions énergétiques et participe, à ce titre, à des colloques et à des débats. Souvent sollicité par les médias, c'est très naturellement qu'il a souhaité réserver la primeur de sa réflexion aux Limayens.



Quelles appréciations portez-vous sur la situation au Japon ?

Eric Roulot. « Le Japon traverse une catastrophe sans précédent, qui appelle tout d'abord à la retenue dans les commentaires qui peuvent être faits et à la solidarité de tous les peuples. C'est dans ce sens que j'ai proposé qu'on observe une minute de silence lors du Conseil municipal du 15 mars. Cela dit, il faudra, à l'avenir, tirer les leçons de cette situation et notamment sur la question du nucléaire.

À verser au débat sur le nucléaire.

Si le nucléaire suscite des inquiétudes, le charbon reste une activité dont l'exploitation entraîne chaque année des milliers de morts dans le monde, sans parler du CO2 que les centrales à charbon génèrent. En 2010, 2433 personnes sont mortes dans les mines de charbon, rien qu'en Chine. On compte également dans ce pays plus de 600 000 mineurs malades des poumons. Aux États-Unis, plus de 100 000 mineurs ont trouvé la mort dans des accidents au cours du siècle dernier.

Si les réacteurs ont semblé-t-il bien résisté au tremblement de terre, ils ont été sérieusement endommagés par le tsunami. Ce risque, pourtant bien connu des Japonais, a-t-il été sous-estimé? Le choix de construire les centrales sur la côte était-il judicieux au regard des risques sismiques? La gestion de la crise devra être aussi examinée. Elle fait d'ailleurs l'objet de critiques, semble-t-il, de la population japonaise elle-même; qui dénonce, entre autres, le manque de transparence et se demande si les autorités du pays et les industriels du nucléaire ne lui ont pas camouflé certaines choses.

Cet accident nucléaire ne démontre-t-il pas que la technologie nucléaire n'est pas maîtrisable ?

Eric Roulot. « Toutes les industries et les activités humaines de la côte ont été touchées par cette catastrophe naturelle. Bien évidemment, le nucléaire a ceci de différent que son potentiel de destruction est sans commune mesure avec d'autres. Cela doit, je crois, nous interroger sur la manière dont cette technologie et cette industrie sont gérées. Le modèle d'entreprise que nous connaissons n'est plus adapté au stade de développement scien-



tifique et technologique que nous avons atteint. Nous avons besoin d'un nouveau type d'entreprise qui permette, sur les questions de la sûreté, mais pas seulement, d'accroître le pouvoir des salariés et des élus. (...)

La gestion du risque ne peut pas reposer que sur les ingénieurs. Nous avons besoin du savoir-faire de tous les salariés. Nous avons aussi besoin d'entreprises qui augmentent considérablement leurs efforts en direction de la recherche. Que les opérateurs privés du nucléaire ne contribuent pas à la recherche fondamentale, entre autres en matière de physique du globe, n'est plus acceptable. Nous sommes face à un changement de civilisation qui implique un changement qualitatif de la gestion des connaissances. Il faut parvenir à une appropriation sociale des industries à risque et à un véritable contrôle démocratique.

Faut-il sortir du nucléaire?

Eric Roulot. « Pour répondre à cette question il est nécessaire d'identifier les risques! De mon point de vue, le risque le plus important, à l'aube de ce III^e millénaire, est celui du réchauffement climatique. Les experts parlent déjà de migration climatique avec la montée des océans liée à la fonte des pôles. Or, aujourd'hui le problème c'est que les besoins énergétiques des êtres humains sur terre sont satisfaits à 80 % par les énergies qui participent le plus au réchauffement climatique. En un siècle, nous avons largué dans l'atmosphère des quantités considérables de carbone que la terre a mis des millénaires à stocker. L'appât du gain l'a emporté sur l'avenir de la planète. Nous savons que d'ici un demi-siècle la consommation énergétique sur terre va doubler. Ceci nous oblige à une transition énergétique sans précédent. Il

faut aller vite, il y a urgence! Les partisans de l'abandon de la filière nucléaire affirment que l'amélioration de l'efficacité énergétique, les économies d'énergie et les énergies renouvelables permettraient de se passer de l'atome. Cette perspective peut, je le concède, constituer un objectif à atteindre! Mais aujourd'hui, au stade actuel des connaissances, ce n'est pas possible. Les lois de la physique sont telles, que la réduction des pertes énergétiques a des limites. Quant aux énergies renouvelables, elles sont indispensables mais elles n'ont pas le potentiel économique pour répondre aux besoins qui émergent. Si l'objectif prioritaire est de stopper le réchauffement climatique,

le nucléaire devra occuper, pendant encore quelques décennies, une place significative dans le bouquet énergétique de la planète. Il permet de produire de l'électricité bon marché et sans émettre de gaz à effet de serre. L'uranium est une des énergies les plus concentrées. Une tonne produit 500 000 fois plus d'énergie qu'une tonne de pétrole. C'est un avantage considérable en matière de coût. En intégrant toutes ces données, je pense que la solution de transition entre le tout fossile d'aujourd'hui et le tout renouvelable de demain passe par un mixte du type économie d'énergie/renouvelable et nucléaire. Un nucléaire exploité par des sociétés d'un nouveau type tel qu'exposé plus haut. Des économies d'énergie réalisées aussi par une révolution en termes d'organisation de la

société en favorisant par exemple le rapprochement domicile/travail, en limitant au strict minimum l'import et l'export de marchandises et en refondant une société authentiquement de proximité en travaillant à tous les niveaux les circuits courts. En évoquant cela, j'ai bien conscience que je soulève des questions qui touchent au fond, c'est-à-dire : dans quelle société voulons-nous vivre ?

Quel outil pour assurer cette transition ?

Eric Roulot. « Pour faire face à ces multiples enjeux, nous avons besoin d'outils adaptés. Je ne crois pas aux vertus du marché pour assurer cette transition énergétique. Il faut renforcer la maîtrise publique afin d'être en capacité de planifier cette transition indispensable à la sauvegarde de notre belle planète ».

Vers l'électricité bradée au privé ?

La loi NOME du 7 décembre 2010, adoptée par le gouvernement, prévoit la cession d'un quart de la production nucléaire historique d'EDF à ses concurrents durant quinze années. L'État qui détient 84 % du capital d'EDF s'apprête donc à brader le patrimoine national. Il devra fixer le prix de cession aux concurrents, estimé à 46 euros par mégawattheure (MWh). Un prix inférieur à 46 euros le MWh, comme le souhaitent les concurrents d'EDF

constituerait une spoliation, un véritable hold-up au bénéfice d'intérêts privés. Les concurrents d'EDF se frottent les mains puisqu'ils pourraient ainsi acheter de l'électricité produite par EDF en dessous de son prix réel, aux alentours de 32 euros le KWh, pour le revendre sur les marchés de gros en France et à l'étranger, et réaliser au passage des bénéfices confortables! EDF obligé de vendre moins cher son électricité verrait du même coup ses

marges de manœuvres se réduire pour financer le renouvellement de ses outils de production (l'entretien de ses centrales nucléaires). Quant aux concurrents d'EDF (GDF-Suez, Power, Direct Énergie, etc.), ils pourront tout à leur aise appâter les clients et exercer une pression concurrentielle sur l'opérateur historique. Or, l'expérience enseigne que là où le marché domine, les prix ne manquent jamais de flamber !

La déchetterie est à votre service et au service de l'environnement

La déchetterie du SIDE, à Limay, avenue du Val est ouverte aux particuliers. C'est un service gratuit qui vous permet de déposer vos déchets qui seront ensuite traités, puis revalorisés.

La déchetterie accepte :

- Cartons
- Gravats
- Déchets verts
- Bois
- Encombrants
- Huiles de vidange
- Huiles alimentaires
- Déchets ménagers spéciaux
- Batteries
- Piles
- Amiantes cimentées
- DEEE

Accès limité

- Aux particuliers des communes adhérentes
- Aux véhicules de tourisme
- Aux véhicules d'un PTAC inférieur à 3,5 tonnes
- Aux véhicules utilitaires pour un dépôt hebdomadaire de moins de 6 m³ en moins de deux passages
- Aux camions plateau sous condition

d'une déclaration préalable à l'agent de la déchetterie ou en Mairie.

Accès interdit

- Aux commerçants, artisans et entreprises
- Aux remorques d'un PTAC supérieur à 750 kg

Badges d'accès

À chaque dépôt, vous devrez vous présenter à l'accueil muni de votre badge d'accès pour le faire valider par les agents de la déchetterie.

Les badges sont directement accessibles auprès des agents de la déchetterie, sur présentation d'un justificatif de domicile.

SIDE

Syndicat Intercommunal de Défense de l'Environnement

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à nous contacter au **01 34 97 27 13**

www.ville-limay.fr





Ouverte toute l'année sauf jours fériés		
	Matin	Après-midi
Lundi		14h-18h
Mardi	Fermé	
Mercredi	9h-12h	14h-18h
Jeudi		14h-18h
Vendredi		14h-18h
Samedi	9h-18h	
Diamche	14h-18h	
Fermée les jours fériés		

Stop aux déchetteries sauvages!

La déchetterie est un service qui permet de lutter contre les dépôts sauvages. Malheureusement, il existe des gens

sans scrupule et peu soucieux de l'environnement et de la propreté, qui jettent leurs gravas, matelas et pots de peinture

dans la nature, sur les bords des routes, aux lisières de la forêt ou sur la voie publique....



Des déchets sont jetés en bordure de Seine. Le résultat, une accumulation, jusqu'aux pieds du Vieux Pont, de déchets aussi hétéroclites que dégradants...



Étanchéité

Gros travaux d'étanchéité sur les 1 000 m² de surface de la toiture du gymnase Guy Môquet. Le gymnase Guy Môquet a presque 20 ans. Inauguré le 3 octobre 1992, on doit sa conception à l'architecte Philippe Goudenege. Bénéficiant de nombreux aménagements permettant la pratique de nombreuses disciplines, le gymnase est également réputé pour posséder l'un des plus importants murs d'escalade du département. Mur que l'on doit à Jean-Marc Blanche, concepteur et escaladeur lui-même.

Grands Vals

Réfection de l'impasse des Grands Vals (reprise de l'enrobé, aménagement des abords et de la limite de l'impasse) où sont implantées la pépinière d'entreprises et la future mosquée de l'Association Avicenne, non loin du complexe sportif Guy Môquet et donnant sur la rue Charles Tellier.



Rue du Cimetière

Réfection et enfouissement des réseaux de la partie basse de la rue du Cimetière. Après la partie haute de la rue du Cimetière, puis la réalisation du plateau central de l'intersection des rues du Cimetière et des Quatre Chemins, la partie basse de la rue du Cimetière sera entièrement refaite : enrobés, enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques, suppression des poteaux bois, création d'un trottoir élargi, aménagement de zones de stockage pour les conteneurs poubelles et plantation végétale sont au programme de ces travaux. Le 24 mars, le Maire et les techniciens de la ville sont venus présenter le projet aux habitants.



Dénomination d'une allée Louise Michel

La voie récemment créée à l'occasion de la construction du lotissement par le Cabinet Vilain (14 lots) donnant sur la rue du Docteur Vinaver et longeant la propriété de l'Ambassade de Russie, s'appellera : Allée Louise Michel. Enseignante, femme de lettres, révolutionnaire, Louise Michel (1830-1905) fut une figure majeure de la Commune de Paris. Elle fut déportée en Nouvelle-Calédonie après la « Semaine sanglante » et la répression qui s'abattit sur les communards en mai 1871.

F. Buisson

Avancement des travaux d'extension du restaurant F. Buisson et réalisation du parking.

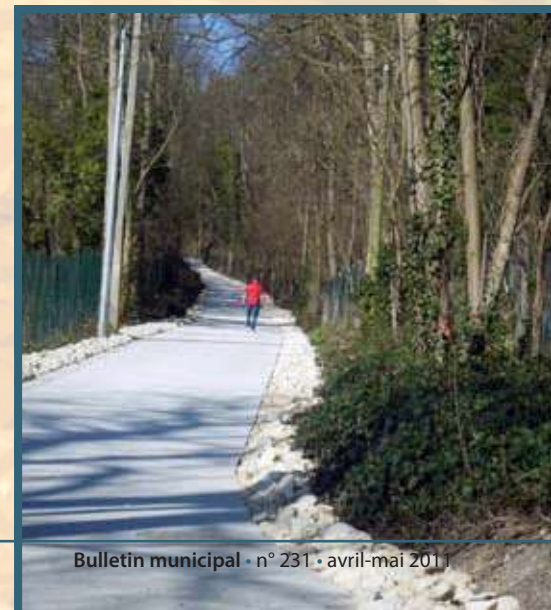


Rue du Stade /rue J. Macé

Travaux de réalisation du programme de logements rue du Stade/rue J. Macé, près de la RPA (Résidence Personnes Âgées) par Interconstruction.

GR 11

Réfection du GR 11 partant de la Sente des Moussets.



L'ALJ Marche Randonnée ne se lasse pas de rassembler

C'est sous un soleil printanier que près de 300 personnes ont participé à la Marche organisée par ALJ Marche Randonnée de Limay le 6 mars dans le bois Saint-Sauveur. Rendez-vous était donné à 6 heures du matin. Dès potron-minet !



Sur les sentiers de Saint-Sauveur

D'autres clubs s'étaient joints à l'initiative, comme celui de Magnanville. Plusieurs parcours étaient au programme de cette énième édition dont le succès ne cesse de grandir : 20, 10 ou 5 km. Il y a les habitués, les inconditionnels mais aussi les nouveaux, les novices et parmi ces derniers, de plus en plus de jeunes et d'enfants. Le plus jeune affichait ses 4 ans ! Les parcours accomplis dans la bonne humeur et sous les rayons radieux, tous les marcheurs se sont retrouvés au Centre de loisirs Édouard Fosse pour recevoir leurs récompenses et se désaltérer. Les grands-mères ont bien sûr été fêtées, comme il se devait ce premier dimanche de mars.



Ça s'est passé à Limay

Le Carnaval de Limay a hissé les couleurs de l'Afrique

Plus de 400 personnes ont participé au Carnaval de Limay le 25 février dernier.

Des parents, mais aussi de nombreux enfants du Centre de loisirs ainsi que des résidents de la MAS (la Maison d'Accueil Spécialisée) ont joyeusement défilé au rythme de la musique tout en arborant les couleurs chamarrées du vaste continent africain.

CARNIVAL

Cérémonie commémorative du 19 mars

Commémoration au monument aux morts de Limay le 19 mars, marquant la fin officielle des combats, du cessez-le-feu en Algérie en 1962, conséquence directe des accords d'Évian.



La gymnastique féminine au sommet de l'excellence

Deux jours de haute compétition, deux jours de spectacle, de démonstration et de grâce. Et d'excellents résultats pour Limay... Voire, de performances

Ça s'est passé à Limay les 2 et 3 avril au gymnase Guy Môquet où près de 3 000 personnes ont franchi les portes du gymnase durant ces deux jours. Un honneur pour Limay, son image et pour le mouvement associatif.

Des résultats très encourageants. L'AGY (association regroupant Limay et

Guyancourt) finit 2^e et se qualifie pour la finale des Championnats. Elle se classe ainsi dans les 10 meilleures équipes de France. L'équipe division nationale se classe 3^e et l'équipe benjamine/minime 2^e.

Les 2 et 3 avril, l'ALJ Gymnastique Sportive et la ville accueillait la demi-finale des Championnats de France de gymnastique



féminine par équipe. Des Championnats qui ont vu s'affronter des centaines de compétitrices venues de toute la France. Pour assurer le bon déroulement de ces Championnats de France, tous les membres de l'ALJ Gymnastique Sportive se sont donnés à fond. Autant dire qu'ils ont été à la hauteur de l'événement et de la tâche! Bravo à toute l'équipe, aux entraîneurs et à la présidente, Marie-Pierre Marchand.

Toutes nos félicitations à nos jeunes gymnastes!



La MAS baptisée

En l'honneur de Henri Cuq, ancien ministre décédé en juin 2010, la Maison d'Accueil Spécialisée (MAS), située avenue Ed. Fosse à Limay, porte désormais son nom. Vendredi 1^{er} avril, Jean-Louis Debré, Gérard Larcher, Alain Schmitz (président du Conseil général), et beaucoup d'autres personnalités avaient fait le déplacement, et notamment, Jacques Chirac qui (créant la surprise), a tenu à participer à cet hommage rendu à son ami Henri Cuq. Le Maire, Eric Roulot et le Conseil général, nouvellement réélu, Jacques Saint-Amaux étaient également présents.



En Bref...

Tournoi d'échecs

Le 3 avril, salle P. Kergomard, s'est déroulé le traditionnel Tournoi scolaire d'échecs organisé par La Tour aux Loups et son président, Marc Launois. Compétition qui a rassemblé une vingtaine d'élèves de classes élémentaires et pour la première fois quelques élèves de maternelle. Les échecs permettent d'acquérir une maîtrise de la coordination des mouvements et de développer une concentration faisant appel à une analyse rapide du jeu.

Marché Artisanal

Le 13 mars, salle municipale, s'est tenu le 8^e Marché Artisanal organisé par le Comité des Fêtes. Un marché qui a attiré plusieurs centaines de personnes et qui propose des produits de qualité.



C'était la 9^e Ronde du Vexin

Le rallye de véhicules sportifs de marques Alpine et Renault organisé par GM. Sport a, comme chaque année fait une halte à Limay sous la halle à marché le 23 mars dernier. Depuis sa création il y a 9 ans, ce sont 1350 véhicules qui ont participé à cette Ronde du Vexin pour le plus grand bonheur des aficionados et amoureux de belles cylindrées.



100 conteneurs transportés d'un seul coup sans même réveiller bébé

NOUVEAU ENVIRONNEMENT
ENTRONS DANS LE MONDE D'APRÈS

AVIS DE REMISE Crédits photos : Armandine Kralik

Ports et voies fluviales, le poumon bleu des villes

Propre, silencieux, le transport fluvial participe à la qualité de votre environnement.

Ports de Paris aménage et entretient les ports et les quais pour développer le transport fluvial.

Ainsi chaque année, c'est plus de 20 millions de tonnes de marchandises transportées et plus d'un million de camions en moins sur les routes. Grâce aux aménagements portuaires, l'offre touristique et de loisirs des berges d'Ile-de-France recèle d'attractions méconnues à découvrir.

www.paris-ports.fr

PORTS de PARIS
L'AUTRE VOIE EN ILE-DE-FRANCE



BANQUET DES ANCIENS

Un grand moment de convivialité

« Le banquet des anciens » ! Une tradition qui se perpétue, et qui, bon an mal an, prend de plus en plus d'importance au point de constituer un événement municipal majeur. Quand 367 personnes répondent à l'invitation de la municipalité, cela donne des airs de fête à cette journée qui leur est dédiée.

Le banquet des anciens devance toujours de quelques jours le printemps. Cette année, il s'est déroulé le 13 mars au gymnase Guy Môquet. Les « anciens », tous âgés de 70 ans et plus, ont été accueillis par Eric Roulot, Mme Bouré, Mme Couturier, Mme Bock, Mme Boyer, M. Boutry, M. Brams ainsi que par plusieurs Conseillers Municipaux. Comme le veut la tradition, après quelques mots de bienvenue, le Maire a mis à l'honneur les doyens de l'assemblée : Mme Berthe Gassel, 95

ans, et M. Pierre Morcet, 95 ans. Mais ce 13 mars était également le jour de plusieurs anniversaires : ceux de M. Lamouroux Roger, né le 13 mars 1938 (73 ans), de M. Le Potier Jean, né le 13 mars 1933 (78 ans) et de M. Pineau Gilles, né le 13 mars 1928 (83 ans). Nos « anciens » ont savouré cette journée, tout comme le délicieux repas qui leur a été servi. Ce n'est qu'au beau milieu de l'après-midi que les plus « intrépides » se sont lancés sur la piste de danse pour joyeusement virevolter.

Le service public en première ligne

Dans son discours, Eric Roulot, très heureux « d'inaugurer » son premier « banquet des anciens » en tant que premier magistrat de la ville, a rappelé les diverses actions, activités et services que la ville déploie en direction des seniors. Il est revenu sur ce qu'il a annoncé dans le dernier bulletin municipal, à savoir : la nomination de deux animatrices qui auront pour missions de mettre en place des animations, et le recrutement d'un travailleur social qui aura pour tâche d'aider les personnes âgées et les familles en difficulté. Le Maire a également cité les travaux qui seront réalisés au foyer Marie Baudry. « Ne pas aller dans ce sens, a déclaré le Maire, ce serait de notre part manquer à notre devoir de solidarité envers vous, envers nos « aînés » et méconnaître les besoins qui émergent du fait de la crise économique et sociale, méconnaître et être insensibles aux difficultés que rencontrent de plus en plus de personnes, de retraités. La vie est pour beaucoup, de plus en plus dure. Les retraites n'ont pas été augmentées comme l'avait promis un certain Nicolas Sarkozy qui promettait de les augmenter



de 25 % ! Par ailleurs, les denrées de première nécessité ne cessent d'augmenter, mais également le coût pour se soigner du fait de médicaments (de plus en plus nombreux) à ne plus être remboursés, et la diminution des prises en charges hospitalières. Tout augmente, sauf les pensions de retraites. Tout augmente, sauf le pouvoir d'achat ». Et Eric Roulot de révéler quelques chiffres : le lait a augmenté de 29 % en un an, le gaz de 20 %, l'essence de 14 %, le fioul de 20 % ; et les loyers dans le privé, de 7,4 % en un an ! Le prix des carburants flambe, et les profits des pétroliers aussi ! C'est l'ensemble des produits énergétiques qui augmente. Le résultat, c'est qu'on assiste dans notre pays à un phénomène de plus en plus dramatique : des millions de gens n'ont pas ou plus les moyens de se chauffer, et des centaines de milliers de personnes ne peuvent plus payer leurs factures énergétiques : l'électricité, le gaz.



Menu

Soupe Valléroise et ses Amuses-Bouche

Effiloché de Jambon de Pays
et Croustillant de Chèvre Fermier
à la Poire

Dos de Sandre
au Beurre Blanc échaloté

Médaille de Veau aux Pleurotes
Tian et Purée de 3 légumes

Fromages et sa salade mêlée

Duo Tropical Café Chocolat
et Noisettes Caramélisées

Café et son Chocolat

Muscadet, Bordeaux, Eau de Source,
Eau Gazeuse, coupe de Champagne

revalorisés, le chômage n'a pas reculé... Les profits n'ont pas été taxés...! Résultat, notre société compte de plus en plus de pauvres. (...) Les difficultés s'amoncellent et ce sont toujours les mêmes qui trinquent! Mais il n'y a pas de fatalité à ce que les choses aillent toujours ainsi!

La solidarité nationale doit prendre en charge les besoins de nos aînés

Le Maire s'est également exprimé sur la perte d'autonomie. Certes, a poursuivi le Maire, on vit de plus en plus longtemps, mais cette longévité est une chance. C'est pourquoi le besoin d'aide dans les actes de la vie quotidienne va augmenter ces prochaines années et qu'il faudra que notre société accepte d'y consacrer des moyens. Mais pour pleinement répondre aux besoins d'aide à la perte d'autonomie,

à l'accompagnement, il faut instaurer un nouveau droit : le droit à une couverture d'autonomie universelle, prise en charge par la solidarité nationale, et non renvoyer les gens vers les assurances privées ».



S'indigner et agir inséparablement

« S'indigner, il le faut, et les sujets d'indignation ne manquent pas ! Mais s'indigner ne suffit pas. Il faut agir et joindre les actes aux paroles ! C'est ce que nous faisons à Limay ! Nous critiquons la politique du gouvernement, mais nous agissons localement et mettons en œuvre notre politique sociale, solidaire, en prenant des mesures concrètes pour améliorer la vie des Limayens et en développant les services publics. L'air du temps est saturé de discours creux, d'intentions jamais suivies d'effet. Les salaires n'ont pas été





CER LIMAY SARL

AUTO MOTO ECOLE DES BORDS DE SEINE



Changement
de Propriétaire



Ouvert tous les jours
de 10h à 12h - 15h à 20h
samedi jusqu'à 17h
Fermé le lundi

37, Rue Paris - 78520 Limay
Tél./Fax **01 34 77 31 60**
dominique.DBDS@hotmail.fr



**Vous souhaitez réserver
un emplacement publicitaire dans
"Limay Informations".**

**Contactez la Société A.F.P.
Monsieur Bichet
au 06.62.18.40.45 ou au 01.48.60.55.93
E-mail : afp-rfm@wanadoo.fr**



HOTEL-RESTAURANT

LE POVEIRO

Restaurant Portugais

Ouvert :

du Mardi au Dimanche de 12h à 14h30
du Vendredi au Samedi de 12h à 14h30 et de 19h30 à 22h30

Fermé le Lundi

1, avenue du Président Wilson - 78520 LIMAY
(à côté de la Mairie)

Tél. 01 30 92 06 12



**2 Restaurants
pour mieux
vous servir.**

Limay

32, Rue Lafarge - 78520 Limay
Ouvert 7J/7 de 10h à 22h
McDrive™ jusqu'à 23h
vendredi et samedi de 10h à 23h
McDrive™ jusqu'à minuit



**Mantes-la-Jolie
Cinéma**

31, Rue de Lorraine
78200 Mantès-la-Jolie
Ouvert 7J/7 de 11h à 23h
Samedi de 10h30 à 23h



NOUVEAU

C.T.R.E *Le seul spécialiste*
**CONTROLE TECHNIQUE
AUTO-UTILITAIRE - POIDS LOURDS**

10% de remise
sur votre contrôle technique auto
sur présentation du coupon



Tél. : 01 34 78 63 39

ZAC des Hauts Reposeirs - 78520 LIMAY
DERRIERE LES HALLES DE LIMAY

Légère augmentation du prix de l'eau à Limay

Le prix du mètre cube d'eau augmente de 3 % en 2011, soit 0,11 centimes d'euro le mètre cube. Trois raisons expliquent cette augmentation :



En premier lieu l'augmentation de plus de 4 % des prélèvements obligatoires des agences de bassins qui ont en charge la mise en œuvre de la loi sur l'eau et le financement partiel des diverses infrastructures publiques d'assainissement sur l'ensemble du territoire.

L'instauration d'une nouvelle taxe des Voies Navigables de France qui exploite et modernisent les rivières et canaux de France.

L'augmentation de la redevance assainissement (+7 %), rendue nécessaire à la suite des investissements lourds supportés par le SMARD (remises aux normes des réseaux, reconstruction de la station d'épuration) mais qui a pu être limitée sur la facture de l'abonné grâce à la baisse de la redevance eau (- 2,83 %), ce qui aboutit à une augmentation de la redevance eau et assainissement de 1,7 %.

Pour une consommation moyenne de 120 m³ d'eau à l'année, un ménage Limayen qui payait sa consommation d'eau 329 €HT en 2010, payera 339 €HT en 2011. Avec un prix de l'eau de 2,82 €/m³, la ville de Limay demeure cependant l'une des communes pratiquant l'un des plus bas prix de l'eau sur le département des Yvelines.

Résumé :

- + 6,5 centimes pour la redevance assainissement
- 3 centimes pour la redevance eau
- + 2,6 centimes pour la redevance VNF
- + 2,6 centimes pour la redevance AESN

Brèves

Contre les expulsions locatives

Le Maire vient de prendre un arrêté interdisant les expulsions locatives sur le territoire de Limay à compter du 15 mars. Cette décision est motivée par le souci de garantir le droit au logement et s'appuie sur plusieurs textes de loi, notamment à la Convention Européenne de Sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales, l'article 25 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme du 10 décembre 1948, la décision n° 90-274 du Conseil Constitutionnel du 29 mai 1990 Droit au logement, posant que « la promotion du logement des personnes défavorisées » répond à « une exigence d'intérêt national », et au Code de l'Action sociale et des familles stipulant que « la lutte contre la pauvreté et les exclusions est un impératif national fondé sur le respect de l'égalité de tous les êtres humains et une priorité de l'ensemble des politiques publiques de la nation », etc. Des textes que le gouvernement doit appliquer !

Appeler le 18 peut désormais vous en coûter

Pour faire face à la montée des demandes d'interventions pour la destruction de nids de guêpes ou le déblocage d'ascenseurs, le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) vient de changer la donne, en annonçant la facturation de certaines missions jugées de "confort". Pour Bertrand Devys, vice-président du conseil général des Yvelines et président du SDIS "les sapeurs-pompiers sont des salariés et il faut mettre du carburant dans les véhicules. [...] Au motif que certaines interventions relèvent plus du domaine des artisans ou de spécialistes, la destruction d'un nid de guêpes par les pompiers (18) vous coûtera désormais 110 €, le transport à l'hôpital, 105 € (hors urgence), un ascenseur bloqué, 330 €, des clés restées dans la serrure et personne bloquée à l'extérieur, 440 € pour l'ouverture de la porte !



Et toujours à Limay...

Le Marché sous la halle
Chaque mardi et vendredi de 8h00 à 13h00.

Brèves

Visite du Sénat

Ce n'était pas une journée comme les autres pour ces élèves du lycée Condorcet. Au cours du mois de février, grâce au soutien de la ville, les élèves de Madame Bourlout se sont retrouvés sous les ors de la République. Ils ont pu découvrir cette institution qu'est le Sénat, également appelé la chambre haute du Parlement français. Une institution importante dont le rôle et les pouvoirs font parties de notre vie politique depuis des lustres. C'est au palais du Luxembourg, dans le 6^e arrondissement de Paris, que siège le Sénat. Il se visite sur invitation d'un sénateur, mais on peut aller l'admirer lors des journées du patrimoine...

Les Restos du Cœur

Commencée le 30 novembre 2010, la campagne d'hiver s'est achevée le 23 mars 2011. Au cours de cette campagne de distribution alimentaire, les 37 bénévoles du Centre de Limay ont distribué 25 099 paniers repas à 441 personnes. Cette campagne se termine sur une augmentation de 12 % de personnes accueillies. Outre les repas distribués, les Restos du Cœur ont offert 146 jouets (ceux collectés lors du concert « Le père Noël est un Rocker » à Limay), ainsi que des séances de cinéma à 189 personnes. Les Restos du Cœur multiplient les aides et essaient de répondre à des besoins de plus en plus grands. Ils ont ainsi permis à 58 personnes d'être coiffées gratuitement, mais aussi distribué des vêtements à des adultes, des couches, du lait, des petits pots à plusieurs familles. Lors des deux jours de la collecte organisée à Carrefour auprès des consommateurs, les bénévoles des Restos du Cœur ont récolté 2,965 kg de produits alimentaires qui serviront à l'inter-campagne de printemps-automne 2011.



L'escapade

Bar - Restaurant
14 rue du Maréchal Foch
Tél. : 01 34 77 69 39

AXA Assurances

22 rue de Paris
Ouvert du lundi au vendredi de 9h30 à 18h00 et le samedi sur rendez-vous.
Tél. : 0130.33.23.61
e-mail : agence.tanquerey@axa.fr



Le marché franprix à Limay

Centre-ville :
Rue de Paris/Place du Temple.

Boucherie de la Gare
L'Établissement de la Gare

Viande de qualité strictement contrôlée premier choix

Vous proposez également :
Aliments secs - Produits exotiques - Riz, Saucisses, Fécules, Crêpières - Produits surgelés

Poulet Rôti : 6,95€ (Pièce)
10 Kg Cuisse de Poulet : 18,95€

2Kg Merguez : 10,00 €	3Kg Viande Hachée : 18,00 €
3Kg Côtes Agneau : 29,90 €	3kg bourguignon : 18,90 €
Poulet Extra : 2,99 € le Kg	2kg Côte de Boeuf : 19,90 €
5kg Plat de côte : 22,90 €	2kg Faux Filet : 19,90 €
3kg Gigot d'Agneau : 28,00 €	

BOUCHERIE DE LA GARE
Centre commercial de la gare
177 rue du président Wilson
71220 Limay
TEL : 01 30 92 62 03

Naissances

■ LESEUIL Margaux	12/10/2010
■ MALINOSKY -- LEBRIZE Leeloo-Aliana	16/12/2010
■ KISSI -- CASTELLE Abdel-Hamid	18/12/2010
■ SEN Burrak	14/01/2011
■ MALIK Waiz	16/01/2011
■ MONNIER Léona	18/01/2011
■ AJELLAL Wael	21/01/2011
■ CHARBONNEAU Mathis	21/01/2011
■ MERCADAL Laïna	28/01/2011
■ OUALI Mellina	28/01/2011
■ FUDALI Eden	31/01/2011
■ ARNASSALON -- BONNEAU Melvin	01/02/2011
■ DEIANA Lorenzo	01/02/2011
■ JEAN-LOUIS Mathis	02/02/2011
■ AMRI Lilya	03/02/2011
■ BENOÎT -- MARAIS Ilyna	03/02/2011
■ OUCHEIKH Dounia	07/02/2011
■ JELIKH Ziad	10/02/2011
■ CORDIER Nathaël	12/02/2011
■ PIRES Endrick	13/02/2011
■ TIZNITI Nayla	14/02/2011
■ BARADJI Dahouley	15/02/2011
■ FAKALLAH Imran	17/02/2011
■ SIBY Aïcha	18/02/2011
■ BARACCO -- LECA Sarah	20/02/2011
■ CHOUAÏB Lamia	22/02/2011
■ SALOMON Alexis	22/02/2011
■ BRANCOURT Noé	28/02/2011
■ GÜNEY Ceylin	28/02/2011
■ ISMAILI Sirine	28/02/2011
■ BENKADA -- BELLAMY Ilies	02/03/2011
■ SPERANZA Lorenzo	03/03/2011
■ CHIHA Youssef	04/03/2011
■ CHBIT Mehdi	09/03/2011
■ BOUDJELLAL Soumeïya	13/03/2011
■ YALA Norah	18/12/2011

Mariages

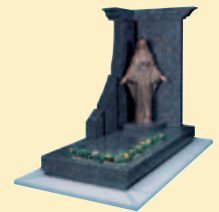
■ THIBOUT John et GERARD Sandra	12/02/2011
■ IGRANE Youssef et LESENECHAL Malorie	05/03/2011
■ JBARA Omar et DOUAIF Maryem	12/03/2011
■ N'DIAYE Djially et NATALBA Khadija	19/03/2011

Décès

■ GILBERT Jean-Marie	22/09/2010
■ OUZERI Omar	15/02/2011
■ DERLOT Philippe	16/02/2011
■ LORGNET Laurent	22/02/2011
■ MARIE veuve FAUGÈRES Alice	27/02/2011
■ MARTINY Gilles	08/03/2011
■ BRUNET Jean	16/03/2011

POMPES FUNEBRES CRITON MARBRERIE FUNERAIRE MAISON FONDÉE EN 1901

- Crémation
- Transports de corps
- Travaux dans tous cimetières
- Contrats Prévoyances
- Obsèques



01 34 77 04 89

10, rue de Lorraine - 78200 Mantes-la-Jolie

« ESIL »

Spécialisé dans l'organisation de manifestations comme les inaugurations, les animations, les galas, les défilés de mode et les spectacles musicaux, «ESIL» subvient à tout, prend tout en charge : sonorisation, éclairage, décoration, et même les orchestres et les DJ... C'est ESIL qui assure la sonorisation et les éclairages de la cérémonie des vœux de la municipalité ainsi que d'autres manifestations municipales. Installé rue Nationale, « ESIL » propose également tous les accessoires indispensables pour vos festivités, manifestations, mariages, etc.

«ESIL»: 47 Rue Nationale à Limay
Eric Izaute : 06 20 46 13 85 ou 06 23 00 73 61
e-mail : esil.95@wanadoo.fr
Sites: www.esil.ifrance.com



Limay information – Bulletin Municipal Officiel (BMO). Hôtel de Ville – 5, avenue du Président Wilson 78520 Limay.

Directeur de la publication : Eric Roulot. Directeur de la Communication : Alain Cornillot.

Rédaction : Alain Cornillot. Tél. : 01.34.97.27.27 – a.cornillot@ville-limay.fr Photos : AC/VM/NG.

Maquette : FJD, 5 rue Édouard Branly – 78520 Limay. Tél. : 01.34.97.50.90 – fjd.studio@gmail.com

Impression : Imprimerie LNI (Gennevilliers). Bulletin imprimé sur papier recyclé PEFC – label écologique. Tirage : 7500 exemplaires.

NEWS LETTER

Tout sur les associations sportives limayennes
Manifestations- Infos-Dates importantes

Passage de témoin à l'ALJL SPORTS



Impossible d'introduire cette 2^e édition de la news letter sans saluer le passage de flambeau des deux grandes dames de l'ALJ SPORTS : Marie-Bernadette REMAUD et Pierrette AUGEL.

Aux commandes de l'ALJ SPORTS depuis 2000, elles ont accompagné de nombreux projets d'envergure, sont venues en aide, tant administrative que financière aux associations sportives adhérentes et ont permis de les faire rayonner différemment au niveau local. Une co-présidence sera instaurée pour la reprise et une réflexion s'est installée avec l'idée de permettre à tous les responsables d'associations sportives de s'investir sur cette co-présidence sur une durée d'un an. Jean WAGNAC et Edith BAUDRY seront les premiers repreneurs sous cette formule et seront assistés dans leur tâche par Marie-Pierre MARCHAND, Liliane HOTTOT, Sébastien MEYER et Sylvio COCO-VILOIN. Des chantiers de

grande envergure les attendent afin de pouvoir optimiser la pratique au sein des associations : accueil et accompagnement



de personnes handicapées, mutualisation de moyens sportifs et administratifs...

Vos idées nous intéressent alors n'hésitez pas à venir nous rencontrer pour nous en faire part, tout s'étudie et peut se réaliser à condition de le vouloir!

S'abonner ou accéder à la news letter ALJ SPORTS. Envoyer un mail à :
Edith.Baudry@wanadoo.fr
Se connecter à la page « sports » du site de la ville de LIMAY : <http://ville-limay.fr>

Nous contacter... pour toutes vos idées!
Jean WAGNAC 06 81 23 50 34
wagnac2@aol.com

Edith BAUDRY 06 83 15 00 22
edith.baudry@wanadoo.fr

Escalade

Les 15 et 16 janvier 2011, l'ALJ LIMAY ESCALADE en partenariat avec la ville de LIMAY a organisé la coupe de France de blocs.

1^{re} étape d'une série de compétitions qualificatives pour la coupe du Monde qui aura lieu en Italie et en Autriche. Pour cette manifestation l'association, qui compte 130 adhérents à l'année, a pu s'appuyer sur quelque 50 bénévoles présents sur tout ou partie du week-end et ont permis d'accueillir les 330 compétiteurs venus de la France entière. Créée en 1993, l'ALJ LIMAY ESCALADE est actuellement présidée par Bertrand CORBON, il y est présent depuis 1995. Membre actif du niveau local au niveau fédéral, il a plusieurs casquettes : secrétaire du comité départemental, vice-président du comité régional et responsable de la commission Ile-De-France des compétitions au niveau de la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade (FFME). Il est aussi arbitre national. En bref, Bertrand CORBON, c'est « Monsieur Escalade ». Ce projet d'organisation d'une compétition d'envergure a germé il y a 3 ans et, pour cause de délais imposés, n'a pu voir le jour que cette année. Nous l'avons suivi pendant tout ce week-end de fête et de sports et il a accepté de tout nous dire sur cette discipline très complète au niveau sportif dont on peut dire qu'il est un vrai passionné.

Un peu de technique pour comprendre la discipline...

4 blocs multi-pentes supplémentaires ont été montés pour l'occasion au Gymnase Guy Môquet, déjà équipé d'un mur fixe.



Ces blocs sont équipés de prises installées par des ouvriers nationaux et internationaux qui se chargent d'attribuer les voies en fonction du niveau des compétiteurs engagés. Les voies évoluent au fur et à mesure des phases de la compétition.

Les voies sont cotées sur une échelle de 2 (facile) à 9 (difficile). Une lettre A/B/C vient affiner la difficulté de la voie ainsi qu'un suffixe + ou -. Il s'agit de grimper la paroi en utilisant les prises ou les devers et de tenir 2 secondes la prise finale pour valider l'essai. Sur la compétition Limayenne, les voies étaient cotées de 6B en phase qualificative à 7C+/8A en phase finale.

En phase qualificative, les compétiteurs doivent passer sur 12 voies en 4H30 et les juges comptabilisent le nombre d'essais pour réussir une voie. 20 hommes et 20 femmes accèdent aux demi-finales.

En demi-finale, les compétiteurs doivent réussir 4 blocs en 5 mn en un minimum d'essais. Une prise-bonus peut départager les égalités et attribuer plus de points. Entre les demi-finales (d'où sortent 6 hommes et 6 femmes) et les finales, les ouvriers font évoluer les voies pendant que les compétiteurs sont isolés.



Pendant le week-end, le gymnase n'a pas désempli, près de 450 personnes ont été accueillies sur le site. Une belle réussite pour cet événement qui en appellera peut-être un autre puisque Bertrand CORBON a déjà pensé à l'organisation des championnats de France l'an prochain.



Les ouvriers :

- KATIYO Tondé (ouvrier national licencié ALJ escalade Limay)
- LAPORTE Laurent et DUTRAY Matthieu ouvriers internationaux
- ESCOFFIER Florian et DELAS Pierre ouvriers nationaux
- GODOFF Jacky ouvrier international et entraîneur équipe de France de blocs

Podium

- Cécile AVEZOU 2^e ES MASSY
- Guillaume GLAIRON MONDET 2^e Caf ALBERTVILLE
- François KAISER 1^{er} Espace Grimp
- Marine DELPIERRE 3^e LA REUNION
- Pascal GAGNEUX 3^e 2 APN GRIMPE



Badminton

Le dimanche 6 mars, l'ALJ BADMINTON organisait une rencontre inter-clubs sur la journée au gymnase Guy MOQUET.



Plusieurs clubs étaient présents : AUBERGENVILLE, PORCHEVILLE, AUBEVOYE et LIMAY en force à domicile. Ces rencontres amicales ont pour but de voir s'opposer les joueurs en toute convivialité.

2 tournois :

un double-mixte et un double-homme étaient mis en place et c'est Laurent REDORAT, vice-président du club qui s'est illustré sur les 2 en les remportant avec Audrey ROS et Jean-Christophe HEBERT.



Karaté

Le Karaté est une technique qui permet de se défendre à l'aide de ses mains, de ses poings et de ses pieds, sans arme, d'où son nom, Karaté, « la main vide ».



Le Karaté est un art martial de défense. C'est aussi un sport de valeurs : sang-froid, connaissance de ses capacités mentales et physiques, confiance en soi. Forte de ses 70 licenciés l'ALJ KARATE a connu une année

florissante sous la houlette de Maître GRANDJEAN Christian Ceinture Noire 3^e Dan. Les dernières compétitions ont vu briller à la coupe des Yvelines ARAAÏ Oumaïma et COURTOT Mathys. De plus, DI NOTO Frédéric a obtenu sa ceinture

noire 1^{re} DAN et MEYER Sébastien est passé 2^e DAN.

Jours et heures d'entraînement les mercredis de 17H à 20H15 et samedi de 9H à 12H30.



Marche

**Le dimanche
6 mars, l'ALJ
Marche-
Randonnée
organisait sa 34^e
marche :
163 femmes
127 hommes
18 clubs !**

Plusieurs parcours étaient proposés : 20 km, 10 km et 5 km. Une vraie réussite puisque 290 marcheurs se sont déplacés autour des bois de Saint-Sauveur.

De 4 ans à plus de 80 ans, cette discipline est une des rares à permettre une pratique intergénérationnelle et aucun doute : à voir le dynamisme de sa présidente Liliane HOTTOT, la marche, ça conserve !

Vers 11H30 et après avoir admiré les merveilleux paysages de la Vallée de la

Les capitaines de route des 10 km



Seine, ensoleillée pour l'occasion, les 290 marcheurs se sont rejoints pour une arrivée triomphante au centre de Loisirs.

Eric ROULOT, Maire et Dominique BOURE, Maire adjointe étaient présents et ont remis les 80 pots de fleurs offerts par l'ALJ SPORTS à l'occasion de la fête des mamies ainsi que les nombreuses récompenses aux participants.

Une bien belle journée chez Dame Nature !



Départ des 10 km



**Souffle-Mouvement-
Méditation**

Un stage animé par
Pierre LALLEMAND
Kinésithérapeute- Ostéopathe- Acupuncteur

dimanche 15 mai 2011
de 9h30 à 12h30 et de 14h30 à 17h30

Inscription obligatoire
Participation : adhérents 10 € ; non-adhérents 30 €
Prévoir un déjeuner à partager sur place.

Salle Pauline Kergomard
Rue des Claires à Limay

Pour tout renseignement :
Blouette SOTTAS ,01 30 33 00 94

Organisateur : **A RELAXATION ACTIVE**
L.
J. de
Limay

En partenariat avec : la Mairie de Limay
et Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports des Yvelines

La paupérisation fragilise toute la société

Les représentants de six grandes religions en France rappellent que « la laïcité est un des piliers de notre pacte républicain » et s'inquiètent d'éventuelles dérives. La loi de 1905 reste en effet une loi fondamentale d'apaisement, qui institue l'indépendance de l'État et établit la liberté de culte, l'absolue liberté de conscience, bref un idéal positif d'affirmation de l'égalité. Or à quoi peut bien servir ce débat sur la laïcité, sinon, de nouveau, à éloigner des vrais sujets, à troubler les esprits, à diviser.

La réalité c'est que les droits fondamentaux ne sont plus appliqués en France. Or ces droits touchent à ce qui est le plus précieux dans l'être humain : sa dignité individuelle et collective.

C'est depuis 2007, 50 000 postes supprimés dans l'Éducation nationale et 16 000 suppressions de postes prévues pour la rentrée prochaine. Pourtant, l'éducation est l'un des leviers les plus efficaces pour le développement économique et social. L'éducation est également une force dont le potentiel reste inexploité. Aujourd'hui, c'est également, le droit à la santé qui est réservé au plus argente.

Le droit au travail, obligation juridique de l'art 25.1 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme est oublié pour les trois millions de chômeurs. Le travail ne peut pas être traité comme une marchandise, car, le travail garantit les libertés collectives et promeut la solidarité et la démocratie sociale. L'économie et la finance ne sont pas des fins en soi mais des moyens au service des hommes.

Le droit au logement est devenu un droit bafoué. Le récent rapport de la fondation de l'Abbé Pierre précise que 494 800 ménages sont en impayés de loyer et plus 1 305 200 sont en difficulté de paiement.

Pourtant les moyens financiers existent pour assurer des services publics de qualité pour tous. En 2009 plus de 236 milliards ont été versés par les entreprises aux actionnaires.

À Limay, sur les 1 004 situations suivies par le Service Logement, 89 % des dossiers relèvent d'un accompagnement social lié au logement. À Limay, la médiane des revenus déclarés est de 17 042 €, ce qui est inférieur au niveau de vie médian en France (soit 19 000 € annuels). Le seuil de pauvreté est fixé à 949 € soit 11 388 € annuels.

C'est pourquoi nous n'augmenterons pas les impôts locaux à Limay. Car la population va devoir faire face à des augmentations décidées par l'État : gaz, électricité, téléphonie etc. Le pouvoir d'achat diminue et les salaires n'augmentent pas.

Le vrai sujet aujourd'hui, c'est de faire respecter les droits fondamentaux en appliquant une réelle politique de justice sociale. À Limay, nous assumons cette responsabilité de faire vivre ces droits dans nos modes de pensées mais également dans nos actions

Le groupe Communiste et Société Civile

Dominique BOURE, Eric ROULOT, Mickaël BOUTRY, Djamel NEDJAR, Jackie NORMAND, Catherine COUTURIER, Julien ROUZIERE, Sophie BOYER, Simone REPECAUD, Eric ROSE, Leïla MAHDAOUI, Gérard PROD'HOMME, Jacques SAINT-AMAUX, Carlos MEDEIRA, Liliane SEVESTRE, Jean WAGNAC, François MAILLARD, Servane SAINT-AMAUX, Bekkaï YAJJOU, Micheline CIZNIAR, Suzanne MAUGAND, Jean Marc RUBANY

Santé

Depuis des années, se soigner est de plus en plus difficile pour ceux d'entre nous qui sont les plus en difficultés financières : jeunes, chômeurs, seniors, et travailleurs précaires, ou avec de petits salaires.

L'organisation de la santé dans chaque région a été confiée, par Roselyne Bachelot, alors ministre de la santé, aux ARS (Agence Régionale de Santé), déclinées au niveau de chaque département par une « Conférence de Territoire. »

C'est cette ARS qui a décidé de la fermeture du service de coronarographie de l'hôpital de Mantes, préférant envoyer les patients, même en cas d'urgence cardiaque, vers la clinique privée d'Évecquemont. Ce n'est qu'un exemple parmi d'autres.

Il y a eu, quelques mois après la dernière élection présidentielle, ne l'oublions pas, l'instauration d'une franchise médicale, puis des non remboursements de médicaments, sans cesse plus nombreux.

La santé semble réservée aux plus riches ! La sécurité sociale survit, difficilement, on le sait. Beaucoup, à droite, aimeraient lui voir substituer des assurances privées.

Les médecins sont de moins en moins nombreux dans nos zones en difficulté, peu attractives pour notre population. Nous avons déjà, élus de Limay, rencontré sur ce point les professions médicales.

L'État n'a pas assez anticipé, et le nombre de nouveaux diplômés est insuffisant. Il lui revient, et non aux collectivités locales, d'apporter des réponses !

La ville ne peut pallier tous ces manques. Mais, par le CCAS, elle s'implique pour aider chacun à avoir un accès à la santé. Cela passe par une aide aux frais d'une mutuelle, pour les plus démunis, au paiement de frais d'hospitalisation, sur demande d'un A.S. (assistant social), à l'accueil d'un A.S. de la sécurité sociale une fois par semaine en Mairie, en plus de la permanence. Accueil aussi, sur notre commune, du réseau Odysée : accompagnement à domicile en gérontologie et soins palliatifs, et partenariat avec la Coordination Gérontologique du Mantois, pour préparer entrée en institution, lutter contre la maltraitance des personnes âgées, préparer leur retour à domicile après une hospitalisation, constituer les dossiers de demandes d'APA.

Prochainement, une convention va être signée avec un organisme pour permettre à chacun l'accès, entre autres, à des bilans de santé gratuits. D'autres projets, particulièrement vers les seniors, sont en projet. Même si la santé n'est pas de la responsabilité des communes, c'est l'une de nos préoccupations, parmi tant d'autres.

Le groupe des élus socialistes

Nicole BOCK, Tristan BRAMS, Eric ODOR, Sophie LEROUX, Mireille SCHEYDER, Marie-Jeanne NOVELLA, Patrice SEDAMINO

Intercommunalité : ou va-t-on ?

Le Maire de Limay a présenté il y a 15 jours en conseil municipal une décision consistant à créer une intercommunalité avec les villes d'Issou et Guitrancourt. Cette décision précipitée et prise dans l'urgence mérite quelques explications.

1) Les 4 élus de l'opposition ont toujours été contre l'entrée de la ville de Limay dans la CAMY.

2) Les intercommunalités existent depuis près de 15 ans. Pendant ces 15 années les équipes municipales en charge de ce dossier n'ont réussi à convaincre que 2 communes de se joindre à eux. Cela en dit long sur leur force de persuasion. Si notre ville est aussi attirante que le Maire le dit, pourquoi personne ne veut se joindre à nous ?

3) En créant une intercommunalité si petite (20 000 habitants) et avec un nombre aussi faible de communes, nous courrons le risque, d'ici 5 à 10 ans d'être malgré tout absorbés dans une intercommunalité plus grande (la CAMY ?).

La vérité oblige à dire que les différents maires n'ont absolument pas préparé ce dossier. Le fait de dire « Non à la Camy » n'est pas un programme suffisant. Encore faut-il préparer l'avenir.

Nous intégrerons donc bientôt une intercommunalité. Limay représente 76 % de la population de cette intercommunalité, Issou 20 % et Guitrancourt 5%. Les 4 élus de l'opposition ont donc demandé comment seraient répartis les droits de vote dans la future assemblée. En effet, il ne faudrait pas que 25% de la population impose sa volonté aux 75%, les habitants de Limay. Que nous a-t-on répondu ? Que ces questions n'étaient pas encore décidées. Autrement dit, on se jette dans une aventure sans avoir étudié les conséquences.

Nous serons particulièrement vigilants à ce que les décisions qui auront des conséquences sur la vie des habitants n'échappent pas à la démocratie municipale. Il est hors de question que d'autres décident pour nous.

Quels sont les services qui seront mutualisés ? Va-t-on perdre des services à Limay ? L'équipe municipale va-t-elle augmenter les impôts pour financer cette intercommunalité ? Autant de questions qui, pour le moment, sont sans réponse.

De notre côté, nous continuerons à poser toutes les questions qui nous semblent utiles car ce sujet est loin d'être réglé et va exiger que nous soyons, tous, très vigilants.

**« Ensemble, Écrivons l'Avenir de Limay »
Martine Moreau
Raphaël Cognet
Olivier Demeestere
Fabrice Taurisson**

AVRIL

EXPOSITION SUR « L'EAU »

Jusqu'au 23 avril

Que ce soit autour de la planète ou dans le corps humain, l'eau est un élément indispensable à la vie. Il est nécessaire d'apprendre à la connaître pour mieux la préserver. Cette exposition présente les différents états de l'eau : cycle, utilisations par l'homme, pollutions. Expo réalisée par « COMVV » et prêtée par la Bibliothèque Départementale des Yvelines

■ Entrée libre à la Médiathèque

PARENTALITÉ

Du lundi 11 avril au vendredi 15 avril

Atelier « contes et théâtre » ou « vidéo multimédia »

■ Salle Polyvalente Pauline Kergomard

ATELIER SLAM

■ Du 12 avril au 15 avril

SLAM pour les 14-18 ans (10 places)

Sur scène, Tidiane soigne ses mots! Avec ou sans musique, il déclame et il slame ses états d'âme, dans des spectacles autant



détonants qu'étonnants. Il propose des stages qui apprennent aux participants à libérer leur plume et leur voix. Il leur apporte la maîtrise des mécanismes d'écriture et d'expression d'un texte percutant : précision du vocabulaire, musicalité et rythme de la phrase, placement de la voix et du geste, diction.

■ De 14h à 17h à la Médiathèque

■ Inscription obligatoire au 01 34 97 27 35



RESTITUTION ATELIER SLAM

Samedi 16 avril

À l'occasion de cette restitution venez écouter les participants déclamer leurs slams créés lors de l'atelier avec Tidiane.

■ 15h à la Médiathèque

■ Entrée libre

LECTURES

Samedi 16 avril

Groupe d'échange de lectures « Des livres et vous »

Venez faire partager à d'autres, vos lectures mais aussi découvrir de nouveaux auteurs lors d'un moment convivial, un samedi tous les deux mois, à l'espace adulte de la Médiathèque.

■ 10h30 à la Médiathèque

■ Entrée libre

CONTE MUSICAL

Mercredi 20 avril

« **Le livre de Momo** » par la Compagnie Diaxasso Ensemble dès 6 ans

« Il était une fois » un petit garçon appelé Momo, qui n'avait qu'une seule jambe, un seul bras et un seul petit œil...

Inspiré d'un conte africain, un conte musical pour dépasser les différences.

■ 15h à la Médiathèque

Entrée libre

EXPOSITION

Du 27 avril au 8 mai

« **Dans la nuit la liberté** ».

La répression de la Résistance 1940-1945 Dans le cadre du Concours national de la Résistance et de la Déportation, la nou-

NOTRE SANTÉ ?

Mercredi 27 avril

Quelles conséquences après la fermeture de l'unité de cardiologie de l'hôpital de Mantes? La ville organise une réunion publique avec le Comité « Cœur Hôpital Mantes » qui se bat pour la réouverture de l'unité de cardiologie interventionnelle. Rencontre-débat avec des médecins, des responsables de la santé, des personnels hospitaliers...

■ 19h00, salle municipale, rue des Quatre Chemins.



velle exposition réalisée par le Musée de la Résistance nationale de Champigny-sur-Marne.

- À la Médiathèque
- Entrée libre

HEURE DU CONTE

Mercredi 27 avril

« Partons en voyage »

Avec les albums, allons découvrir des pays lointains : en Afrique, en Asie, en Australie...

- 10h30 à la Médiathèque
- Entrée libre

MAI

EXPOSITION

Du 2 mai au 3 juillet

« Plan d'évacuation »

Guy Lemonnier du Conservatoire Nominal des Arts et Métiers©

- Salle d'exposition les Réservoirs

SPECTACLE JEUNE PUBLIC

Mercredi 4 mai

« Valises d'Enfance »

par la Compagnie Pipasol

Théâtre de marionnettes destiné au jeune public à partir de 8 ans et à un public familial.

Le thème principal de cette création est la transmission, ou comment raconter à autrui les conséquences et répercussions dans la vie d'un enfant d'un drame collectif et historique.

- Salle Municipale - rue des 4 Chemins
- 15h00
- Entrée 5,60 € et 2,55 € par enfants



HEURE DU CONTE

Les mercredis 4 et 18 mai

« Comptines et poésies d'animaux »

« Une fourmi de dix-huit mètres

Avec un chapeau sur la tête

Ça n'existe pas ça n'existe pas... »

Par contre des comptines et des poésies pour les enfants, ça existe bien!! Venez nous écouter!

- 10h30 à la Médiathèque
- Entrée libre

CONCERT

Vendredi 6 mai

Concert des ensembles musicales amplifiées du CRC de Limay

CAC GB - 18 rue de Gassicourt à Mantes-la-Jolie

20h30

- Entrée libre

CONCERT

Samedi 7 mai

« L'écho du local » en partenariat avec le CRY (centre de ressources Yvelinois).

Un grand concert à la salle Jacques Brel de Mantes-la-Ville mettra en avant la scène musicale Yvelinoise avec la participation de nombreux groupes.

Le Rock, le Rap, le Slam, la Pop, le Jazz, le Hard Rock seront représentés par les groupes : Section Verbale, HajMo, Giau, Abdel Slam, Epitomize, 100 Rappels (Mantes-la-Jolie), Elvince, Projet AM (Mantes-la-Ville), Électrogène (Limay), Tin Toys, Les F'illes (Magnanville).

- Salle Jacques Brel - 21 rue des Merisiers
- 18h00 - Entrée libre

COMMÉMORATION

Dimanche 8 mai

Cérémonie de la Victoire du 8 mai 1945, au monument aux morts à 8h30.

LiRADO

Mercredi 11 mai

« De la poésie à gogo » pour les 10-14 ans

Et si on lisait de la poésie pour y trouver : de l'amour, des voyages, des fleurs, du rire, et des poèmes enfin!!

- 15h à la Médiathèque
- Entrée libre

PARENTALITÉ

Samedi 14 mai

Michel JONASZ dans « Abraham »

(dès 10 ans)

C'est à une pièce de théâtre que le chanteur nous convie ici pour raconter l'histoire de son grand-père disparu dans les camps. Un texte subtil qui célèbre le courage des siens, ponctué de chansons

HOMMAGE À LA COMMUNE DE PARIS : 140^E ANNIVERSAIRE

Du 9 mai au 28 mai
Exposition

« La Commune de Paris »

Cette exposition a pour objectif de mieux faire connaître l'histoire de la Commune de Paris (18 mars au 28 mai 1871), ses origines, son œuvre et sa postérité historique et sociale. Réalisée par les Amis de La Commune

- À la Médiathèque
- Entrée libre

Samedi 21 mai

Journée autour de

« La Commune de Paris »

■ 14h- 15h : Projection DVD « La Commune de Paris », documentaire réalisé par Cécile Clairval-Milhaud

■ 15h-16h : Conférence : « L'école, la culture et la Commune » par Jean-Louis Robert, historien, Président des Amis de la Commune de Paris.

■ 16h-16h30 : Moment musical autour de chansons sur le thème de la Commune de Paris (atelier chanson du Conservatoire de Limay animé par Lou Demontis)

■ À partir de 17h : Concert de Riton la Manivelle. Une voix tonitruante sur un

air de musique mécanique, et voilà que ressuscitent flonflons et ritournelles.

Riton la Manivelle est chanteur de rue. La casquette vissée et la moustache rieuse il trimbale partout son orgue de barbarie, sur un chariot à roues.

- À la Médiathèque
- Entrée libre

Samedi 21 mai

« Les SZGABOONISTES »

Concert spectacle autour de la Commune de Paris

- Salle municipale à 20h30
- Entrée 8,70 € - 5,60 € - 4,10 €
- Réservation au 01 34 97 27 03

écrites pour le spectacle, une petite comédie musicale drôle, jouée par un immense artiste...

- Rendez-vous sur le parvis de la Mairie
- à 20h00

CONCERT DE MUSIQUE ANCIENNE

Dimanche 15 mai

'Henri IV' avec la participation de l'ensemble vocal du CRC de Limay

- 17h Église Saint-Aubin
- Entrée libre

THÉÂTRE

*Jeu*di 19 mai

«Sans», compagnie Klein/leonarte de Vitry-sur-Seine

Un nouveau parti prend le pouvoir. Il veut exclure tous les « Sans », les « sans-domicile-fixe », les « sans-argent », les « sans-enfant », les « sans-travail », les « sans-résidence secondaire ». Petit à petit, face à l'injustice, une résistance s'organise...

- À 20h00, salle municipale
- tout public à partir de 9 ans

Soirée PARENTALITÉ

Vendredi 27 mai

Conférence : « Conduites à risques et adolescence »

Intervenant de l'EPE

- 20h à la Médiathèque
- Entrée libre

FÊTE MONDIALE DU JEU

Samedi 28 mai

Permettre de jouer en famille ou entre amis en posant les principes suivants : la gratuité, le jeu pour tous, le jeu sous toutes ses formes, et jouer partout, telle est la philosophie de cette initiative qui s'annonce ludique et enjouée.

Cette fête mondiale du jeu s'adresse aux petits, au plus grands mais aussi aux seniors. Au programme : jeux en bois géants, loto, jeux créés par les enfants, jeux de société, etc. Les familles auront la possibilité de se retrouver et d'échanger autour d'un jeu, de découvrir des nouveautés. Un bel après-midi en perspective, propice aux rencontres culturelles et intergénérationnelles.

Renseignements : Direction Enfance/Juvenesse : 01 34 97 27 04

- Salle municipale de 14h à 20h
- Entrée libre et gratuite.

CONCERT CHORALES

Dimanche 29 mai

'Missa Galica' de Bernard Lallement

Par le Chœur d'Antony « Sine Limine » et le Chœur Polyphonique de Limay accompagnés par l'Orchestre du Val de Seine

Direction : Rémi Corbier

- 17h - Église Saint-Aubin - rue de l'Église
- Entrée libre

JUIN

DON DU SANG

Prochaines collectes

le vendredi 3 et samedi 4 juin

- salle P. Kergomard.

Blog de l'Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles de Limay <http://adsblimay.over-blog.com>

FÊTE DE LA MUSIQUE

Mardi 21 juin

Avec des groupes des studios de répétition

- À partir de 19h30
- Studios de répétition
- Entrée libre

FÊTE DE LA JEUNESSE

Samedi 25 juin

Animations, concert...

- Espace des Hautes Meunirès face au cours de tennis près du gymnase Delaune.

SORTIES NATURES

Dimanche 15 mai

Initiation à l'entomologie

Le printemps est le moment idéal pour capturer, observer et identifier les insectes des prairies, bois et zones humides (LPO)

- 14h - 17h RDV sur le site.

Dimanche 29 mai

Botanique, ornithologie, zones humides

Guidé par la Société d'Étude des Sciences Naturelles du Mantois et du Vexin vous apprendrez à reconnaître les principales familles de plantes et découvrirez quelques-unes des 370 espèces végétales du site. (SESNMV)

- 9h - 12h RDV sur le site.

Dimanche 26 juin

Initiation à l'ornithologie

Apprenez les rudiments de l'observation et de l'identification des oiseaux ! (LPO)

- 9h30 - 12h30 RDV sur le site.

GUINGUETTE EN BORDS DE SEINE

Vendredi 10 juin

Spectacle de rue par la compagnie

« Les humains Gauches »

et leur spectacle

'Il pleut dans l'omelette'

Un spectacle pour quatre clowns, un producteur, une poule, une caravane, deux revolvers, un mort, deux doses de ketchup, un réveil manqué, un café avorté, une paire de claquettes, un couteau, une scie, une tronçonneuse, un euphonium, deux clarinettes, un accordéon, 6 ballons de baudruches, un plongeur,

une échelle, du français, de l'anglais, du roumain, un bâillon, une cantatrice, du rock'n'roll, un accident.

Musique à guincher avec 'LA GUINGUETTE À ROULETTE' par « La Guinche »

La Guinguette à Roulettes, c'est un concert-bal d'antan, livré clefs en main, décors, costumes, lampions, piste de danse et ambiance de fête populaire comprise.

- À partir de 19h00, Quai Albert 1er

■ Gratuit.

- Restauration et buvette payantes sur place tenues par l'ALJ Rugby



LES HALLES DE LIMAY

FRUITS - LÉGUMES - PRODUITS FRAIS - SURGELÉS



OUVERT AUX PARTICULIERS

du **LUNDI** au **SAMEDI**
de **8h30** à **19h30**

FERMÉ LE DIMANCHE

01.30.33.31.10

4 rue des Carrières - 78520 LIMAY

AIDE A L'HYGIENE - GARDES - AIDE AUX REPAS - MÉNAGE

L'assistance du professionnel ça change tout...

Adhap c'est 25 000 personnes assistées
par jour sur toute la France.

Adhap c'est plus de 200 personnes
assistées par jour sur le Mantois.

www.adhapservices.fr

01 30 98 01 78

Adhap
services
l'aide à domicile



Services
à la personne
www.qualicert.fr

20 avenue Franklin Roosevelt
78200 MANTES LA JOLIE